LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-04019/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08519-5
ISSN: 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La ministre des Affaires culturelles,

Lise Bacon

Québec, septembre 1989

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante:

À la page 9, dans la colonne de droite, 5e paragraphe, 5e ligne
vous devez lire 0,75 % au lieu de 0,7 %

Ministère des Affaires culturelles
Septembre 1989

Madame Lise Bacon
Vice-Première ministre
Ministre des Affaires culturelles
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Nicole Malo

Québec, septembre 1989

Table des matières

Faits saillants de l'année 1988-1989 et priorités d'actions pour 1989-1990 9

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles 11

1. La mission et les fonctions 11

1.1 La mission 11

1.2 Les fonctions 11

2. Les ressources 12

2.1 Les effectifs 12

2.1.1 Répartition par catégorie d'emploi et unité administrative 12

2.1.2 Répartition par catégorie d'emploi et par sexe 12

2.1.3 Répartition par région administrative 12

2.2 Le budget 13

3. Les structures 15

3.1 L'organigramme 30-31

3.2 Les unités administratives — Mandats 15

Secteur : Milieux culturels

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres 15

3.2.2 Direction générale des régions 15

3.2.3 Direction générale du patrimoine 15

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux

3.2.4 Archives nationales du Québec 16

3.2.5 Bibliothèque nationale du Québec 16

3.2.6 Conservatoire de musique et d'art dramatique 16

3.2.7 Centre de conservation du Québec 16

3.2.8 Direction des relations avec les organismes gouvernementaux 17

Secteur : Gestion interne et soutien aux activités du Ministère

3.2.9 Direction générale de l'administration 17

3.2.10 Direction de la recherche 17

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales 17

3.2.12 Direction des communications 18

Partie II
Réalisations 1988-1989 19

1. Les milieux culturels 19

1.1 Soutien et promotion des arts et des lettres 19

1.1.1 Soutien et promotion des arts d'interprétation 19

1.1.2 Soutien et promotion des arts visuels 20

1.1.3 Soutien et promotion des musées et centres d'exposition 20

1.1.4 Soutien et promotion des bibliothèques publiques 20

1.1.5 Soutien et promotion des industries culturelles 21

1.1.6 Soutien et promotion des artistes 22

1.1.7 Fonds d'appui au financement privé 23

1.1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel — Activités gérées en région 23

1.1.9 Artistes et créateurs de la relève 28

1.2 Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine 28

1.2.1 Services centraux en matière de patrimoine 28

1.2.2 Interventions du Ministère dans la région de Québec 29

1.2.3 Interventions du Ministère dans la région de Montréal 29

1.2.4 Interventions du Ministère dans les autres régions 32

1.3 Soutien au développement régional et accessibilité territoriale 34

2. Les institutions nationales et organismes gouvernementaux 35

2.1 Les Archives nationales 35

2.1.1 Gestion des documents administratifs du gouvernement 35

2.1.2 Conservation et diffusion 35

2.1.3 Aide, conseil et promotion 36

2.2 La Bibliothèque nationale du québec 36

2.2.1 Loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale 36

2.2.2 Gestion interne 36

2.2.3 Publications, expositions, acquisitions 36

2.3 Le Conservatoire de musique et d'art dramatique 37

2.3.1 Musique 37

2.3.2 Art dramatique 37

2.3.3 Révision des activités du Conservatoire 37

2.4 Le Centre de conservation du Québec 37

2.5 Relations avec les organismes gouvernementaux 38

3. Gestion interne et soutien aux activités du Ministère 39

3.1 Administration 39

3.2 Recherche 40

3.3 Relations intergouvernementales 40

3.4 Communications 41

3.5 Secrétariat du Ministère 41

3.6 Disposition relative à l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics 41

Annexes

1. Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère 43

2. Liste des lois et règlements administrés par le Ministère 51

3. Liste des organismes gouvernementaux — conseils d'administration 55

4. Liste des adresses du Ministère 57

Faits saillants de l'année 1988-1989

L'année 1988-1989 a été marquée par la volonté du ministère des Affaires culturelles de mieux définir ses orientations et de situer clairement et plus efficacement ses interventions auprès de ses clientèles. Cette volonté, le Ministère l'a exprimée tout particulièrement en mai 1988 avec le lancement de l'opération « Bilan — actions — avenir », qui visait à dresser un bilan de ses activités, à faire le point sur la situation et à informer ses partenaires et la population de ses projets. Ce fut l'occasion de mettre en évidence les grands défis autour desquels s'articulent les priorités d'action et les dossiers majeurs du Ministère pour les quelques années à venir.

La reconnaissance du statut de l'artiste est cette année encore la réalisation première du Ministère. Une étape déterminante ayant été franchie au cours de l'exercice précédent avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, le Ministère s'est attaché à opérationnaliser cette loi, notamment en mettant sur pied la Commission de reconnaissance des associations d'artistes. Il s'est consacré également à l'élaboration d'un second projet de loi visant cette fois les artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. Ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale et adopté en décembre 1988.

Le Ministère a également fait une priorité du dossier des bibliothèques publiques. Il a d'abord fait connaître les suites qu'il entendait donner au rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques et, par la suite, révisé son programme d'aide au développement des bibliothèques publiques autonomes. Il a mis sur pied un Comité ministériel chargé de préparer un projet de révision de la Loi sur les bibliothèques publiques et, enfin, annoncé la constitution, dès le début de l'exercice 1989-1990, d'une Direction des bibliothèques publiques.

Plusieurs dossiers d'envergure concernant les grandes institutions culturelles ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Ministère : l'ouverture du Musée de la civilisation en octobre 1988, la mise en chantier des travaux d'agrandissement du Musée du Québec, le projet de construction du Musée d'art contemporain et l'adoption par l'Assemblée nationale en décembre 1988 de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, conférant à cette dernière un statut corporatif.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le ministère des Affaires culturelles a tenu également à faire évoluer ses positions à l'égard de la formation professionnelle. Sa volonté en cette matière a été clairement affirmée dans un document déposé au printemps 1989, après une large consultation, et qui précise la mission du Conservatoire de musique ainsi que son rôle par rapport à celui des autres établissements d'enseignement. Le Ministère a aussi défini, avec ses principaux partenaires, les orientations fondamentales à donner à la formation professionnelle en danse et fait connaître les responsabilités qu'il entend assumer à cet égard.

En matière d'aide financière, le Ministère a poursuivi la révision de ses programmes, ce qui a conduit, notamment, à en créer un nouveau à l'intention des organismes professionnels en arts multidisciplinaires et multimédias. Ce programme a pour but de promouvoir l'excellence dans les diverses disciplines et présente une vision intégrée du développement à apporter à chacune d'elles.

En matière de patrimoine, deux grands projets sont à souligner. Le Ministère a mené à terme ses démarches en vue de céder à la Société générale des industries culturelles la gestion de son parc immobilier patrimonial, soit 47 immeubles. Ce transfert, qui s'est fait par décret adopté en mars 1989 et entré en vigueur le 1er avril, permettra désormais au Ministère d'intervenir rapidement en matière d'acquisition, de restauration, de sauvegarde et éventuellement de revente d'immeubles, en agissant par l'entremise d'un de ses organismes.

De plus, le Ministère et la Ville de Montréal ont poursuivi les démarches pour finaliser la nouvelle entente 1989-1994 sur la protection du patrimoine. D'une durée de cinq ans, celle-ci concernera aussi bien la réalisation de grands travaux d'aménagement publics et privés que la diffusion de connaissances sur le patrimoine.

Enfin, poursuivant son objectif d'accroître sensiblement le budget de la culture, le Ministère a obtenu une augmentation de crédits qui lui a permis de consacrer 28 000 000 $ de plus à ses clientèles et de faire passer son budget de 0,6 % à 0,7 % du budget de l'État.

Priorités d'action pour l'année 1989-1990

Pour le prochain exercice, les priorités d'action du Ministère s'articulent autour de deux axes : d'une part, les actions qui découlent des engagements pris en 1988-1989 et, d'autre part, les secteurs auxquels le Ministère entend prêter une attention particulière en vue, notamment, de l'élaboration de nouvelles orientations.

Parmi les actions qui découlent des engagements déjà pris, les suivantes sont particulièrement significatives.

En tout premier lieu vient la mise en œuvre des mesures législatives ayant trait à la reconnaissance du statut de l'artiste ; elle se traduira entre autres par un appui financier à la Commission de reconnaissance du statut de l'artiste ainsi qu'aux arts visuels, aux métiers d'art et à la littérature afin d'harmoniser certaines activités avec la loi récemment adoptée qui concerne l'ensemble de ces disciplines. Dans la même foulée, le Ministère établira, avec la collaboration du ministère des Communications, les modalités relatives à l'application de la Politique gouvernementale concernant l'acquisition et la gestion du droit d'auteur.

Sur le plan de l'accessibilité de la culture, le Ministère continuera à soutenir le développement du réseau des équipements culturels et des bibliothèques. Il entend également remplir ses engagements à l'égard des bibliothèques publiques en redéfinissant son rôle en matière de soutien et en actualisant la Loi sur les bibliothèques publiques.

La concrétisation de la mission du Conservatoire de musique s'accompagnera de l'articulation des interventions du Ministère en regard du rôle que jouent ses autres partenaires dans ce domaine, d'une révision de la Loi sur les conservatoires, prévue pour le printemps 1990, ainsi que du régime pédagogique et des programmes d'études.

En ce qui concerne le second axe retenu par le ministère des Affaires culturelles pour l'établissement de ses priorités en 1989-1990, il touche plusieurs secteurs.

Premièrement, il y a la formation. Dans ce domaine, le Ministère entend notamment poursuivre l'étude du dossier concernant l'intégration de la formation professionnelle en métiers d'art dans les cégeps et, également, consolider le mandat de l'École supérieure de danse qui dispense un programme de formation en danse classique.

D'autre part, le Ministère se propose de réviser la mission du Conservatoire d'art dramatique dans une perspective d'actualisation, comme il l'a fait pour le Conservatoire de musique, en vue de répondre plus adéquatement aux besoins de la clientèle et des différents intervenants.

Dans le secteur des archives, en vue d'achever la mise en application de la Loi sur les archives, le Ministère entend établir et adopter une politique d'agrément et de soutien au secteur des archives privées.

Le secteur du cinéma sera touché sous plusieurs aspects : la mise en chantier du Centre de production cinématographique, la poursuite des négociations avec la France relativement au doublage des films, la mise en application du Règlement sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo et, enfin, plus fondamentalement, la formation d'un comité de travail qui sera chargé d'évaluer et, le cas échéant, de réviser la Loi sur le cinéma.

Dans la poursuite des travaux et des consultations qui ont été réalisés au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère soumettra un document de réflexion à tous les milieux concernés par le patrimoine, en vue d'actualiser ses orientations dans ce domaine.

Enfin, dans le secteur de la muséologie, l'action du Ministère se traduira par une aide accrue aux musées nationaux et privés, et aussi par une redéfinition de ses orientations en vue, notamment, de situer son intervention auprès des musées régionaux, de situer le rôle de l'État dans l'ensemble de cette dynamique et d'établir une politique de diffusion des collections. Ce dossier fera également l'objet d'une consultation au cours de l'exercice 1989-1990.

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles

1. La mission et les fonctions

1.1 La mission

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles « le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur du Québec ». Les multiples lois sectorielles dont elle est chargée de voir à l'application lui confèrent des mandats précis tantôt de promotion et de développement, tantôt de soutien administratif, technique et financier, tantôt de contrôle, de protection et de conservation.

La mission du Ministère couvre ainsi plusieurs volets de la vie culturelle québécoise essentiellement axés sur le patrimoine et les arts et lettres. Elle implique également un mandat de leadership et de concertation avec les divers partenaires gouvernementaux et privés.

Le ministère des Affaires culturelles n'a par ailleurs pas juridiction sur le domaine de la radiodiffusion et de la télédiffusion.

1.2 Les fonctions

Pour remplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles exerce les fonctions suivantes :

- Il élabore les politiques et programmes destinés à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec ainsi que leur rayonnement à l'étranger de même qu'à assurer la mise en valeur du patrimoine mobilier, immobilier, documentaire, artistique et archéologique.
- Il administre des programmes d'aide financière et accorde le soutien professionnel aux divers organismes et clients.
- Il est gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale devenue société d'État le 1er avril 1989, le Conservatoire de musique et d'art dramatique et le Centre de conservation du Québec.
- Il assiste les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles, en ce qui concerne le cheminement des dossiers administratifs nécessitant une décision du Gouvernement et conseille la ministre à cet égard.
- Il assure le lien avec les autres gouvernements, ministères et organismes relativement aux dossiers qui ont des incidences sur le développement culturel.
- Il coordonne et exécute des recherches, études et enquêtes en matière culturelle.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative au 31 mars 1989

Catégorie d'emploi	Unité administrative														
	Bureau de la sous-ministre	Service juridique*	Direction des communications	Direction de la recherche	Direction des relations intergouvernementales	Direction générale de l'administration	Direction générale du patrimoine	Direction générale des régions	Direction générale des arts et lettres	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux	Archives nationales	Bibliothèque nationale	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Centre de conservation du Québec	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3														3
Cadres supérieurs	5		1	1	1	5	4	12	5	1	4	5	13	1	58
Personnel professionnel	7		13	7	3	27	46	59	28	2	42	41	14	9	298
Personnel enseignant													115		115
Agents de maîtrise et contremaîtres							1	1			1	1	1		5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	12	2	12	2	4	36	27	32	14	2	63	73	51	5	335
Ouvriers	1					2					13	2	1	5	24
Total	**28**	**2**	**26**	**10**	**8**	**70**	**78**	**104**	**47**	**5**	**123**	**122**	**195**	**20**	**838**

* Les avocats (au nombre de 4) ne sont pas comptabilisés parce qu'ils relèvent du ministère de la Justice.

2.1.2 Répartition des employés par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	1	2	3
Cadres supérieurs	46	6	52
Personnel professionnel	185	102	287
Personnel enseignant	65	44	109
Agent de maîtrise et contremaîtres	3	2	5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	80	251	331
Ouvriers	22	—	22
Total*	**402**	**407**	**809**

* La différence entre le total du tableau 2.1.1 et le total du tableau 2.1.2 s'explique par les 29 postes qui étaient vacants le 31 mars 1989.

2.1.3 Répartition des effectifs autorisés par région administrative

Région administrative		Effectifs
01	Est-du-Québec	24
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	21,4
03	Québec	447
04	Mauricie — Bois-Francs	26
05	Estrie	11
06	Montréal	264
07	Outaouais	26,6
08	Abitibi-Témiscamingue	11
09	Côte-Nord	7
10	Nouveau-Québec	—
Total		**838**

2.2 Le budget

Programme 01 — Politiques, gestion interne et soutien[1]

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Politique, gestion interne et soutien	23 086,5
Total du programme	**23 086,5**
% du budget du Ministère	**10,7 %**

(1) Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1988-1989.

Programme 02 — Développement des milieux culturels[1]

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Administration du développement culturel	11 219,4
02 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	3 272,4
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	14 515,4
04 Soutien aux fonctions culturelles	72 734,9
05 Service de la dette	4 709,3
Total du programme	**106 451,4**
% du budget du Ministère	**49,5 %**

(1) Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1988-1989.

Programme 03 — Institutions nationales[1]

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Archives nationales du Québec	5 710,3
02 Bibliothèque nationale du Québec	5 614,4
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	13 203,5
04 Centre de conservation du Québec	840,9
Total du programme	**25 369,1**
% du budget du Ministère	**11,8 %**

(1) Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1988-1989.

Programme 04 — Organismes-conseils et sociétés d'État[1]

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Commission des biens culturels	326,2
02 Institut québécois de la recherche sur la culture	2 121,6
03 Cinéma (Institut québécois du cinéma, Régie du cinéma, Sogic — en partie)	11 611,9
04 Musées d'État (Musée du Québec, Musée de la civilisation, et Musée d'art contemporain)	25 827,5
05 Place des arts de Montréal	4 258,4
06 Grand Théâtre de Québec	3 505,6
07 Société générale des industries culturelles	2 504,1
08 Commission de reconnaissance des associations d'artistes	683,8
09 Service de la dette	9 453,9
Total du programme	**60 293,0**
% du budget du Ministère	**28,0 %**

(1) Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1988-1989.

Répartition des crédits 1989-1990 par programme (215 200,0 $)

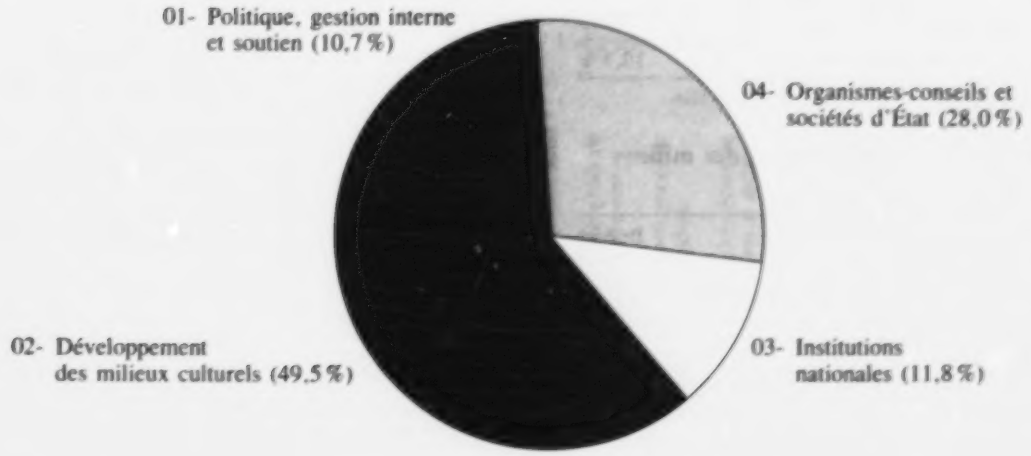

3. Les structures

3.1 L'organigramme
(voir pages 30-31)

3.2 Les unités administratives — Mandats

Secteur: Milieux culturels

Le secteur confié au sous-ministre adjoint aux milieux culturels est partagé entre trois directions générales: la Direction générale des arts et des lettres, la Direction générale des régions et la Direction générale du patrimoine.

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres

Dans le cadre des opérations centrales du Ministère, la Direction générale des arts et des lettres planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités relatives au secteur des arts et des lettres et, plus spécifiquement, propose des orientations, des politiques et des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production, à la commercialisation et à la diffusion dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, des musées privés, des bibliothèques, du livre et de la lecture, des métiers d'art, de l'audiovisuel, du disque et du spectacle. Elle gère les programmes centralisés d'aide financière et est responsable de l'application des lois et règlements relevant de son champ d'activité: livre, propriété intellectuelle, intégration des arts à l'architecture, bibliothèques, statut de l'artiste.

3.2.2 Direction générale des régions

La Direction générale des régions doit conseiller le sous-ministre adjoint aux milieux culturels en matière de développement culturel régional et participer à l'élaboration des orientations, des politiques et des programmes culturels. Elle doit aussi assurer la cohérence et la gestion des programmes, actions et activités axés sur le développement des arts et des lettres pour les dix directions régionales du Ministère et sur le développement du secteur du patrimoine pour huit d'entre elles, Québec et Montréal relevant de la Direction générale du patrimoine à cet égard. Elle est également chargée de proposer des orientations en matière d'équipements et de développement culturels, et d'assumer la planification et la coordination d'activités annuelles et de dossiers particuliers ayant une incidence sur l'ensemble des directions régionales.

Cette direction générale coordonne le traitement des dossiers ministériels reliés aux sommets socio-économiques et à la révision des limites administratives. Elle assure la coordination des actions liées à la révision et à la gestion du programme d'aide financière aux équipements culturels en fournissant un soutien technique aux directions régionales du Ministère, aux directions sectorielles et aux organismes gouvernementaux pour la réalisation de certains projets.

Plus précisément, les directions régionales du Ministère ont pour mandat principal de favoriser le développement, sur leur territoire, des domaines qui sont de la compétence du Ministère, soit les arts, les lettres et le patrimoine.

Dans l'accomplissement de ce mandat, ces directions doivent gérer les programmes régionalisés d'aide financière qui ont trait à la formation, à la création, à la production et à la diffusion des arts et des lettres, et à la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Elles doivent aussi gérer le programme d'aide financière aux équipements culturels du Ministère en vue de maintenir ou de développer, sur le plan local ou régional, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles.

En plus d'une aide financière, grâce à la disponibilité des ressources professionnelles compétentes, les directions régionales offrent aussi de l'aide technique aux personnes et aux organismes du milieu qui en font la demande. Elles assurent également la conduite d'actions sur leur territoire respectif et proposent des stratégies d'intervention communes de développement régional en concertation avec les principaux partenaires du Ministère, en particulier avec les municipalités.

Enfin, elles assument la responsabilité de la gestion des propriétés du Ministère situées sur leur territoire.

3.2.3 Direction générale du patrimoine

Le mandat de la Direction générale du patrimoine consiste à élaborer les orientations et les politiques ministérielles en matière de patrimoine, à gérer les programmes s'y rapportant et à conseiller les autorités du Ministère relativement à l'application de la Loi sur les biens culturels ou à toute autre question touchant la politique ministérielle de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Elle doit aussi planifier, diriger et coordonner l'ensemble des activités relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine dans les régions de Québec et de Montréal.

Elle coordonne les activités reliées à l'application de la Loi sur les biens culturels et assure, à cet égard, la liaison avec la Commission des biens culturels.

Enfin, elle fournit aux directions régionales l'aide-conseil nécessaire et assure la cohésion des interventions relatives au patrimoine sur l'ensemble du territoire québécois.

Secteur: Institutions nationales et organismes gouvernementaux

Le sous-ministre adjoint aux Institutions nationales est responsable des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire de musique et d'art dramatique et du Centre de conservation. Il assume également la responsabilité de la Direction des relations avec les organismes gouvernementaux.

3.2.4 Archives nationales du Québec

La Loi sur les archives confirme d'abord le rôle traditionnel des Archives nationales du Québec en matière de conservation et de mise en valeur des documents qui présentent un intérêt pour la recherche historique ou rétrospective. Cela concerne en premier lieu les documents émanant du Gouvernement mais n'exclut pas pour autant l'acquisition d'archives d'origine privée dans certaines circonstances.

Les Archives nationales ont également à conseiller et à soutenir les ministères et les organismes gouvernementaux en vue d'une gestion efficace de leurs documents administratifs.

De plus, les Archives nationales du Québec ont le mandat d'apporter aux administrations municipales et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux le soutien nécessaire à la conservation et à la mise en valeur de leurs archives. Elles doivent voir aussi à la promotion des archives privées des organismes et des personnes qui ont joué un rôle important dans la collectivité.

L'activité à laquelle les Archives nationales consacrent le plus d'énergie, depuis quatre ans, est l'identification des documents de valeur historique des 4 000 organismes publics du Québec. Pour ce faire, le personnel des Archives analyse et approuve les calendriers de conservation et les listes de documents inactifs établis par tous les organismes publics, conformément à la Loi sur les archives. Les Archives nationales du Québec doivent recevoir des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des tribunaux les documents inactifs sélectionnés pour conservation permanente. Les Archives nationales du Québec assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du Gouvernement. Les autres organismes publics visés par la Loi sur les archives sont eux-mêmes responsables de la conservation de leurs archives selon les calendriers approuvés par les Archives nationales du Québec.

Enfin, les Archives nationales du Québec doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et individus de façon à assurer la qualité de la documentation des recherches effectuées sur le Québec.

3.2.5 Bibliothèque nationale du Québec

Le mandat de la Bibliothèque nationale du Québec consiste à rassembler les documents publiés au Québec, relatifs au Québec ou utiles à la recherche sur le Québec, à conserver de manière permanente les documents rassemblés, de préférence dans leur forme originale, et à faire paraître périodiquement la bibliographie des documents publiés au Québec.

De plus, la Bibliothèque nationale du Québec doit faire connaître et mettre en valeur les documents rassemblés par voie de prêt, de référence, de publication, d'exposition, etc. Elle doit également collaborer à l'établissement des normes qui régissent les réseaux documentaires nationaux et internationaux, et participer à la coordination des orientations des milieux documentaires.

3.2.6 Conservatoire de musique et d'art dramatique

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour mandat d'assurer la formation professionnelle en musique et en art dramatique au Québec.

Neuf établissements dispensent une formation professionnelle en composition, en interprétation instrumentale et vocale, en art dramatique et en scénographie. Ces tâches sont réparties de la façon suivante: deux établissements offrent une formation en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept offrent une formation en musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

La Direction générale du conservatoire doit assurer la bonne gestion de ces établissements et définir les programmes d'études tant pour le secteur de la musique que pour celui de l'art dramatique.

3.2.7 Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a pour mandat d'offrir des services de restauration et d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation relativement à la conservation des biens culturels mobiliers.

La plupart des services offerts par le Centre de conservation du Québec s'adressent aux gestionnaires des collections d'État du Québec, aux musées privés accrédités et aux propriétaires de biens classés. Les institutions et les individus possédant des biens culturels mobiliers peuvent également avoir recours

aux services du Centre de conservation du Québec sur recommandation de la Commission des biens culturels.

3.2.8 Direction des relations avec les organismes gouvernementaux

La Direction des relations avec les organismes gouvernementaux a pour mandat d'assurer la gestion des relations entre le Ministère et les organismes autonomes relevant de la ministre des Affaires culturelles, dans le respect de l'autonomie que définit pour chacun d'entre eux leur loi constituante.

Plus particulièrement, elle doit conseiller les autorités du Ministère sur l'ensemble des dossiers administratifs préparés par les organismes à des fins de décisions ministérielles ou gouvernementales et assurer le suivi de ces dossiers; elle doit analyser les prévisions budgétaires et les états financiers des organismes et faire les recommandations appropriées concernant les budgets annuels alloués par le Ministère à ces organismes; elle doit fournir l'aide-conseil aux organismes en matière de gestion gouvernementale et assurer la liaison administrative entre ces organismes, le Ministère, les organismes centraux et les autres ministères, le cas échéant. La Direction a également comme mandat de collaborer à la définition d'orientations et à l'élaboration de projets de loi dans les domaines de compétence des organismes et de proposer des modifications législatives ou réglementaires lorsque requis.

En 1988-1989, les organismes gouvernementaux relevant de la ministre des Affaires culturelles sont: l'Institut québécois de recherche sur la culture, la Société générale des industries culturelles, l'Institut québécois du cinéma, la Régie du cinéma, le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain, le Musée de la civilisation, la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Commission des biens culturels, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.

Secteur: Gestion interne et soutien aux activités du Ministère

3.2.9 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration regroupe les unités administratives suivantes: la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources matérielles ainsi que la Direction des ressources financières et des systèmes de gestion.

Dans son champ d'action, à savoir les ressources humaines, matérielles, financières et informatiques, la Direction générale de l'administration exerce notamment les mandats suivants:

- élaborer, recommander, implanter et évaluer les politiques et les plans administratifs ministériels;
- coordonner les activités administratives qui découlent des politiques et des plans ministériels en vigueur;
- voir à l'application des politiques et des règles administratives gouvernementales dans l'ensemble du Ministère;
- assurer la liaison avec les organismes centraux relativement aux différentes politiques et règles;
- fournir aux autorités et aux unités du Ministère les services de conseil, d'expertise et d'assistance pertinents;
- contribuer à l'amélioration constante des processus et des pratiques d'ordre administratif au Ministère.

3.2.10 Direction de la recherche

La Direction de la recherche coordonne les travaux de statistiques et de recherche en matière de socio-économie de la culture. Ces travaux sont exécutés à la demande des autorités du Ministère en vue d'éclairer leurs décisions en matière de politiques culturelles.

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales

La Direction des relations intergouvernementales assume et coordonne la conduite des relations intergouvernementales du Ministère avec ses partenaires et ses divers interlocuteurs au Québec, au gouvernement du Canada, dans les autres provinces et à l'étranger, ainsi que l'élaboration des orientations du Ministère en matière de relations culturelles avec l'extérieur du Québec. Elle assume également l'élaboration et la mise en œuvre du processus de concertation sur les programmes, les priorités et l'allocation des ressources budgétaires en vue des décisions à prendre par les autorités compétentes dans le domaine des relations intergouvernementales.

Elle coordonne la participation du Ministère aux réunions et conférences intergouvernementales, et elle assume la cogestion des ententes de coopération en matière culturelle avec les différents interlocuteurs concernés.

Elle offre expertise, soutien et conseil dans le domaine des relations culturelles interprovinciales, fédérales-provinciales et internationales, et elle assure le suivi et l'évaluation de ces activités, en étroite collaboration avec les gestionnaires concernés.

3.2.12 Direction des communications

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, règlements, politiques, programmes et services du Ministère et de soutenir, par les actions appropriées, l'ensemble des activités du Ministère auprès de ses diverses clientèles.

Pour s'acquitter de ce mandat, la Direction planifie, élabore et réalise, en collaboration avec les autres unités administratives, un programme annuel de communication en matière d'information, de relations publiques, d'édition, de publicité, d'audiovisuel et d'expositions et voit à sa réalisation.

Elle conseille les directions et les autorités du Ministère sur toutes les actions régulières et ponctuelles requises pour atteindre les objectifs ministériels, met en œuvre les stratégies nécessaires et assure l'information et la rétroinformation.

Elle doit également voir à la cohérence et à la qualité de l'image institutionnelle du Ministère, coordonner les services d'accueil et de renseignements offerts à ses visiteurs et à ses clientèles et, dans le cadre du développement d'une notion efficace de partenariat, collaborer avec d'autres ministères ou l'entreprise privée à la planification et au développement d'activités conjointes.

Partie II
Réalisations 1988-1989

Les mandats assumés par le ministère des Affaires culturelles s'actualisent par différents types d'intervention. D'une part, il gère des interventions dirigées immédiatement vers les milieux culturels, que ce soit par le soutien au développement et la promotion des arts et des lettres ou encore par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. D'autre part, il assume des responsabilités gouvernementales par l'entremise des quatre institutions nationales qui lui sont rattachées: la Bibliothèque nationale du Québec, les Archives nationales du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et le Centre de conservation du Québec.

Enfin, les organismes gouvernementaux relevant de la ministre des Affaires culturelles sont des partenaires privilégiés dans le développement culturel, et le Ministère contribue à leur fonctionnement et à leurs immobilisations par une participation financière déterminante. Il est important de noter que la Bibliothèque nationale du Québec viendra se joindre, à compter du 1er avril 1989, au nombre de ces organismes, donnant suite ainsi à la loi adoptée en novembre 1988 et lui conférant un statut de corporation.

La description des réalisations de l'exercice 1988-1989 contenue dans le présent rapport est établie selon la structure suivante:

— les milieux culturels;

— les institutions nationales et organismes gouvernementaux;

— la gestion interne et le soutien aux activités du Ministère.

1. Les milieux culturels

Les actions du Ministère auprès des milieux culturels s'articulent dans un premier temps en fonction de deux axes principaux: le soutien et la promotion des arts et des lettres et la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

Ses interventions seront dirigées vers les milieux soit par une action immédiate auprès des artistes professionnels en tant qu'individus, ou encore par un support à des organismes, regroupements ou partenaires privés ou publics partageant ou s'engageant dans la réalisation d'un objectif commun.

Les actions du Ministère pourront d'autre part être menées soit à partir de son siège social même, à Québec, soit encore à partir de ses unités administratives décentralisées, réparties sur l'ensemble du territoire. Ces dernières actions se retrouvent à la section 1.1.8 de la présente section sous le vocable « accessibilité territoriale du développement culturel — activités gérées en région ».

1.1 Soutien et promotion des arts et des lettres

1.1.1 Soutien et promotion des arts d'interprétation

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, les budgets affectés aux arts d'interprétation ont connu une augmentation très significative. Des crédits neufs ont permis de fournir un soutien financier accru à la production au niveau du théâtre, de la danse et de la musique, de dégager une marge de manœuvre financière pour la mise en application du nouveau programme des arts multidisciplinaires et de doubler l'enveloppe consentie en diffusion pour les programmes d'aide à la circulation de spectacles au Québec et de diffusion hors Québec, afin d'accroître le rayonnement des produits des arts de la scène et le développement de nouveaux marchés pour les producteurs.

Tout en intensifiant les suivis de gestion auprès des entreprises des arts d'interprétation et en maintenant son expertise-conseil auprès des organismes, le Ministère a accordé une attention particulière aux dossiers suivants:

Programmes en arts d'interprétation

Le Ministère parachevait la révision des programmes destinés aux arts d'interprétation entreprise en 1987-1988, principalement en réévaluant, dans le secteur de la diffusion, les paramètres de l'aide consentie aux organismes de diffusion qui s'occupent d'une saison artistique, et en développant une approche d'évaluation qui tienne compte du profil des organismes diffuseurs sur le territoire.

Le Ministère s'est également doté d'une instrumentation de gestion plus précise en modifiant les formulaires de demande d'aide financière des organismes soutenus à la production, de façon à avoir une lecture plus juste des budgets que ces organismes affectent à la diffusion de leurs produits.

Enfin, le Ministère a développé, au profit des organismes, un modèle type de plan de gestion

d'entreprise culturelle, qui permettra aux clientèles de mieux situer leurs perspectives de développement sur une base triennale, et au Ministère de garantir son soutien par le biais des engagements triennaux.

Ces mesures seront progressivement mises de l'avant au cours des exercices financiers 1989-1990 et 1990-1991.

Formation professionnelle en danse

Le Ministère a poursuivi, avec l'École supérieure de danse (classique) et les Ateliers de danse moderne (moderne), le dégagement d'orientations sur la formation professionnelle en danse au Québec, en appuyant le développement de la danse à partir des structures existantes.

Dans le domaine de la danse classique, le Ministère s'est activé à élaborer une proposition de consolidation du mandat de l'École supérieure de danse. D'autre part, les négociations se sont poursuivies dans le secteur de la danse moderne et devraient permettre d'assurer l'évolution du dossier au cours de l'exercice 1989-1990.

Évaluation de la formation en musique

Les directions centrales et régionales du Ministère ont entrepris conjointement la première phase de l'évaluation artistique et administrative des camps musicaux soutenus financièrement dans les différentes régions, de façon à mieux situer leurs perspectives de développement dans le contexte d'ensemble de la formation musicale au Québec. La seconde phase de cette évaluation sera entreprise en 1989-1990 et les résultats permettront au Ministère de mieux situer ses interventions dans ce secteur.

Formation en théâtre et dans les arts du cirque

Le Ministère a accordé une attention particulière, en théâtre, à l'évolution du dossier de l'École nationale de théâtre, de façon à garantir un rattrapage du niveau du montant de subvention consenti à cet organisme, dans le contexte du financement fédéral-provincial des institutions nationales de formation, dès l'exercice financier 1989-1990.

En ce qui concerne les arts du cirque, le Ministère a travaillé en collaboration étroite avec l'École nationale de cirque, de façon à permettre sa consolidation dans la perspective de son développement et de son expansion dans des lieux plus adéquats pour la qualité de son enseignement.

1.1.2 Soutien et promotion des arts visuels

Le programme de mise en marché de l'art a permis de venir en aide à de nombreux projets d'expositions dans plus d'une vingtaine de galeries du Québec.

Au chapitre de l'exportation, près d'une dizaine de galeries d'art ont été soutenues pour participer à des foires internationales à Bâle, Chicago et New York et pour présenter le travail d'artistes québécois à Bruxelles, Toronto et San Francisco.

Par ailleurs, le Ministère a participé financièrement à la diffusion d'œuvres d'artistes québécois au Japon, en France et aux États-Unis.

Le Ministère a également participé à plusieurs nouveaux projets comme l'exposition Montréal-Berlin, la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier, la Rétrospective Fernand Leduc, le Studio d'été de Saint-Jean-Port-Joli et les événements entourant le 150e anniversaire de l'invention de la photographie.

1.1.3 Soutien et promotion des musées et centres d'exposition

En 1988-1989, le Ministère a créé, outre le statut d'institution muséale accréditée, celui d'institution muséale reconnue d'intérêt culturel. Cinq organismes l'ayant acquis pourront entre autres adresser une demande aux programmes d'aide du Ministère, exception faite du programme d'aide au fonctionnement.

Ce dernier, pourvu d'un budget de 9 948 000 $, a permis le versement de subventions à 38 musées, dont deux nouvellement accrédités, et 18 centres d'exposition. La contribution au Musée des beaux-arts de Montréal a été révisée au cours de l'exercice de façon à rétablir à une plus juste proportion la contribution de l'État.

Le réseau des institutions muséales agréées a pu également bénéficier de subventions pour la réalisation de projets spéciaux liés au jeune public ou à la relève, et pour la participation de douze muséologues à des stages de perfectionnement, des colloques ou autres activités de formation.

La mesure compensatoire aux artistes a, pour sa part, octroyé 114 000 $ aux artistes professionnels exposant dans les institutions muséales agréées.

1.1.4 Soutien et promotion des bibliothèques publiques

Pour l'exercice 1988-1989, les crédits affectés aux bibliothèques publiques ont été de 20 538 600 $, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport au budget précédent. Ces crédits ont permis, entre autres, de verser un montant de 2 660 000 $ en subventions spéciales pour achats de livres dans les bibliothèques publiques autonomes, tandis que les

bibliothèques centrales de prêt bénéficiaient d'une somme additionnelle de 790 000 $.

Les crédits additionnels ont également permis de remettre sur pied un programme d'aide à l'implantation de bibliothèques publiques autonomes. Six nouvelles bibliothèques publiques autonomes ont été créées dans le cadre de ce programme.

De plus, le programme d'aide au développement des bibliothèques publiques autonomes a été révisé et la nouvelle version sera opérationnalisée à l'automne 1989. Ce programme prévoit que le Ministère versera une aide financière égale à 100 % de la contribution municipale affectée aux achats de livres et 10 % de la contribution municipale affectée aux dépenses de fonctionnement, en fonction des crédits disponibles.

D'autre part, un comité ministériel a été mis sur pied pour préparer un projet de révision de la Loi sur les bibliothèques publiques.

Enfin, suite à la révision des limites administratives, une étude a été effectuée et des recommandations ont été faites en ce qui concerne les nouveaux partages des territoires de dessertes des bibliothèques centrales de prêt.

1.1.5 Soutien et promotion des industries culturelles

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, le Ministère a continué d'assumer ses mandats eu égard aux quatre grands secteurs d'intervention des industries culturelles : le livre, le périodique et les éditions spécialisées ; le disque et le spectacle ; les métiers d'art et finalement le cinéma.

Dans le secteur du livre et du périodique, des crédits de l'ordre de 1 225 489 $ sont venus appuyer, pour une nouvelle année, la production et la diffusion, que ce soit par une aide à l'édition (1 017 489 $) ou par une aide à la promotion du livre (208 000 $).

En 1988-1989, on a également assisté à l'implantation d'un nouveau programme d'aide à la promotion de produits d'édition spécialisée (livre parlé et reproduction d'œuvres d'art), auquel un montant de 82 000 $ a pu être alloué.

De leur côté, les associations professionnelles, organismes et regroupements nationaux (livre et périodique) ont bénéficié d'une aide globale de 283 100 $. De ce montant, 120 000 $ ont permis au Comité d'éditeurs responsable de la participation québécoise aux salons et foires du livre à l'étranger de raffermir et d'élargir cette participation, tout en assumant une diffusion accrue du livre québécois à l'étranger.

Au Québec, le réseau des salons du livre a bénéficié d'un appui de 399 750 $, tant pour la tenue proprement dite de ces salons que pour favoriser la participation des éditeurs aux salons qui se déroulent en région. Mentionnons, enfin, que la distribution et l'exportation sont appuyées par l'intermédiaire de deux organismes oeuvrant l'un dans le secteur du périodique, l'autre dans le secteur du livre (31 000 $).

En ce qui concerne plus précisément l'aide aux librairies, le Ministère a maintenu son appui dans les trois domaines de la formation, de la gestion et de la diffusion. C'est ainsi qu'un montant de 70 000 $ a été consacré à la formation professionnelle, alors que l'aide à l'informatisation des librairies, en vigueur pour une deuxième année consécutive, bénéficiait d'une contribution de 33 662 $, et l'aide au transport de livres dans toutes les régions du Québec, d'un montant de 85 000 $.

Au total, des crédits de transfert de 2 509 901 $ ont été consacrés au secteur du livre et du périodique en 1988-1989.

L'industrie du disque et du spectacle a bénéficié, pour sa part, de crédits de l'ordre de 1 178 600 $ dont plus de 650 000 $ pour la production et la promotion de disques et de spectacles d'artistes québécois. Ce dernier montant a été partagé à raison de 140 000 $ pour la production de disques, 210 000 $ pour la promotion de disques et de spectacles, 200 000 $ pour la production de vidéoclips et 100 000 $ pour la promotion de disques et de spectacles hors Québec.

Le Ministère a d'autre part encouragé la tenue d'événements majeurs et de marchés de calibre international tels le Festival international de jazz de Montréal, le Festival « juste pour rire » et le Commerce international des arts de la scène (CINARS).

Dans le secteur des métiers d'art, le développement du réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation en métiers d'art a pu compter sur des crédits de l'ordre de 785 000 $ venant garantir l'existence de centres de formation pour les artisans et entrepreneurs du secteur. La promotion du secteur a été soutenue par des crédits de 290 000 $ à l'appui des actions du Conseil des métiers d'art et d'événements artistiques et commerciaux majeurs. La mise en marché, quant à elle, a pu bénéficier d'une association du Ministère avec l'OPDQ, qui y ont conjointement contribué par une subvention de 494 502 $.

Enfin, dans le secteur cinéma, des crédits de 1 075 000 $ ont été réservés pour la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique. Ces crédits versés à la Cinémathèque québécoise, cinémathèque reconnue en vertu de la Loi sur le cinéma, permettent également d'assurer la gestion du Centre de documentation cinématographique.

La Société générale des industries culturelles peut, en vertu de la Loi sur le cinéma, accorder une aide financière au secteur privé du cinéma. En 1988-1989, les crédits alloués par le gouvernement étaient de 9 250 000 $.

Le Ministère a participé activement et appuyé la démarche du ministre des Finances dans le dossier de la fiscalité en matière de production cinématographique ou télévisuelle. Cette mesure visant à soutenir l'apport du financement privé pour la production de films québécois a nécessité, de la part du Ministère, la modification du Règlement sur la reconnaissance d'un film québécois dans le but de resserrer les critères de reconnaissance appliqués auparavant.

1.1.6 Soutien et promotion des artistes

Aide aux artistes

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a versé 2 210 800 $ de bourses par l'intermédiaire du programme d'aide aux artistes professionnels.

Dans le cadre de la gestion des Prix du Québec, le Ministère a adopté une modification à l'Arrêté ministériel établissant la valeur des prix accordés, de sorte que celle-ci a été haussée pour la première fois depuis douze ans.

Le Ministère a également procédé à l'informatisation du bilan statistique pour l'ensemble du programme d'aide aux artistes, se dotant ainsi d'un instrument lui permettant une gestion plus précise de l'information relative à ses interventions dans ce secteur.

Statut de l'artiste

1988-1989 a également été l'année de la mise en œuvre de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, adoptée en décembre 1987 (information sur la loi et mise en place de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes).

Dans la même perspective, le Ministère a procédé à l'élaboration, au dépôt et obtenu l'adoption de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

Il a également participé au travail sur la formation du comité intergouvernemental sur le statut de l'artiste, coprésidé par le Québec, précédant la rencontre des ministres de la culture, tenue à l'automne 1988.

Il a assumé le Secrétariat du Groupe-conseil sur le statut de l'artiste et la gestion des mesures et des programmes identifiés à l'énoncé d'orientation visant à améliorer le statut de l'artiste, à savoir le renforcement des associations professionnelles, la gestion des arts et de la carrière et l'intervention auprès des jeunes en milieu scolaire.

Ces mesures ont été ajustées en fonction de l'adoption de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

Dans le cadre du dossier de la fiscalité, le Ministère a élaboré et mis en œuvre la procédure visant l'identification des organismes culturels en vue de leur accréditation par le ministère du Revenu à titre d'organismes habilités à émettre des reçus pour les dons qui leur sont faits. Près de 200 organismes culturels ont déjà reçu leur accréditation. Il a également réalisé une consultation sur le nouveau bulletin d'interprétation de la loi d'impôt concernant les artistes, à la suite de l'adoption de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.

Enfin, tout comme l'an dernier, le Ministère a publié un bulletin d'information à l'intention des artistes et associations, *Mémo'art*.

Propriété intellectuelle

Le Ministère a participé aux travaux ayant conduit à la reconduction des ententes sur la reprographie d'œuvres protégées dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial au Québec ; une entente de même nature a également été conclue avec les universités.

Après l'avoir fait adopter par le Conseil des ministres le 20 avril 1988, le Ministère a procédé à l'élaboration des modalités d'application de la politique gouvernementale d'acquisition, de gestion et d'utilisation du droit d'auteur.

En sus de l'aide technique accordée aux artistes en matière de droit d'auteur, le Ministère a participé à des séances d'information et publié divers documents d'information sur le sujet, dont : « Le droit d'auteur et les œuvres informatiques » (n° 3 de la collection *Feuillets sur le droit d'auteur*) et « Vivre du logiciel » (n° 4 de la collection *Vivre*).

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

En matière d'intégration des arts à l'architecture, le Ministère a réalisé le traitement des dossiers relatifs à 81 projets de construction annoncés ou mis en branle en 1987-1988, pour une valeur totale de 2 525 907 $.

Le Ministère s'est particulièrement appliqué à la promotion de la politique, à l'expertise et au soutien

de certains programmes d'intégration soumis par l'entreprise privée et les municipalités. Il a également accordé de l'aide technique aux artistes concernant les problèmes reliés aux contrats, aux assurances et à l'entretien des œuvres ainsi qu'aux ministères constructeurs, relativement à l'application de la politique.

Le Ministère a procédé à la révision de la gestion de la politique (fichier d'artistes, mode de sélection), afin de tenir compte des nouvelles limites administratives. La brochure d'information y afférant a également été révisée et le fichier des artistes, du suivi des projets et du bilan, a été informatisé.

1.1.7 Fonds d'appui au financement privé

Le fonds d'appui au financement privé est un programme qui avait été instauré au cours de l'exercice 1987-1988 dans le but d'inciter les organismes à rechercher des sources de financement privé.

En 1988-1989, le Ministère a procédé au versement de la deuxième tranche de subvention en regard des projets qui avaient été reçus au cours de l'exercice précédent. Cette opération a entraîné des déboursés de 2 950 000 $.

1.1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel — Activités gérées en région

Le Ministère a affecté des crédits de l'ordre de 8 950 000 $ à la gestion de programmes régionalisés d'aide financière dans les secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels et des lettres.

En arts d'interprétation, dans les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse ainsi que dans le secteur multidisciplinaire, plus de 4 900 000 $ ont été versés à quelque 340 organismes, pour aider à leur fonctionnement ou pour leur permettre de réaliser des projets particuliers de formation, de création, de production et de diffusion.

En arts visuels et en métiers d'art, l'aide financière du Ministère s'est élevée à plus de 1 350 000 $, que se sont partagés quelque 72 organismes se consacrant à la recherche, à la production et à la diffusion d'idées et de produits culturels, ainsi qu'à la promotion du statut professionnel des créatrices et des créateurs du Québec. Plus de 500 personnes, parmi ces derniers, engagées dans une démarche professionnelle, ont pu réaliser des projets innovateurs grâce à des programmes d'aide gérés régionalement, et ce pour une somme de l'ordre de 2 680 000 $.

Une description des activités de chacune des dix directions régionales opérationnelles permet de mieux saisir la spécificité territoriale des réalisations du Ministère.

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

L'action du Ministère a été marquée en 1988-1989 par sa participation intensive aux travaux des Conférences socio-économiques de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. Dans ce cadre, plus de 20 dossiers majeurs ont fait l'objet d'expertise et d'évaluation, en vue de la prise de décision lors des sommets tenus respectivement les 23 et 24 septembre 1988 et 25 et 26 novembre 1988. Le Ministère est particulièrement fier d'avoir fait sa marque auprès des intervenants socio-économiques et culturels, par son engagement significatif dans le développement culturel des deux régions administratives regroupées sous le vocable Est du Québec. C'est ainsi que le Ministère a donné son accord de principe à participer à la réalisation de plusieurs projets de priorité régionale. Citons, à titre d'exemples, dans la région du Bas-Saint-Laurent, la création d'un Centre d'archives à la Pocatière, la rénovation de la salle de spectacle de Rivière-du-Loup, l'implantation d'un centre de diffusion à Rimouski et dans la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'implantation d'un centre de diffusion à New Richmond, la création d'une Maison de la culture à Sainte-Anne-des-Monts et la consolidation du Musée acadien du Québec à Bonaventure.

Plus d'une trentaine de projets d'équipements culturels étaient en préparation ou en voie de réalisation en 1988-1989 dans les deux régions administratives.

Dans le domaine du livre, les projets des Bibliothèques centrales de prêt des Portages et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine ont retenu l'attention du Ministère. Plus de 50 municipalités s'inscriront au cours des trois prochaines années dans un plan de développement du réseau des bibliothèques affiliées. En plus d'une expertise régulière auprès des bibliothèques autonomes, le Ministère est intervenu dans le projet de création de la Bibliothèque municipale de Sainte-Anne-des-Monts.

Dans le secteur des arts d'interprétation, une évaluation des interventions en danse et en théâtre a été amorcée, en collaboration notamment avec le Conseil de la culture de la région. Dans le Bas-Saint-Laurent, le Ministère a participé aux étapes de réalisation du Centre de production et de diffusion théâtrale à Bic. Une aide financière a permis la réalisation d'outils de promotion du réseau des théâtres de l'Est. En plus des efforts de redressement financier de certaines écoles de musique, le Ministère a participé aux différentes activités de concertation, d'évaluation et de soutien technique des organismes musicaux de la région. En diffusion des arts de la scène, l'action du Ministère

a porté particulièrement sur une évaluation des dix ans de fonctionnement du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec et sur l'application du programme révisé.

En arts visuels, le Ministère a offert six séances d'information et de perfectionnement aux artistes professionnels de la région. Mise à part la gestion régulière des nombreux programmes, le Ministère a suivi de près l'évolution des activités des organismes « Au Bout de la 20 » de Rivière-du-Loup et le « Regroupement F » de Rimouski pour la région du Bas-Saint-Laurent, la Galerie du vieux couvent de Carleton et le musée « Le Chafaud » à Percé en Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

Le Ministère a participé à la réalisation d'événements spéciaux de niveau régional et national et il est intervenu dans la mise en valeur des archives et dans le développement et la création de nouveaux musées.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

Par sa présence active dans la région, le Ministère a pu intensifier la concertation avec ses partenaires gouvernementaux et favoriser ainsi l'inclusion du volet culturel dans le développement régional. Dans la même foulée, on a pu assister à une sensibilisation accrue à la problématique des équipements culturels.

La deuxième phase d'amélioration des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque centrale de prêt a été complétée au cours de l'année. La troisième phase est en préparation, avec comme objectif de doter de locaux neufs 75 % du réseau.

On a pu observer un raffermissement de certaines municipalités dans leurs intentions de se doter de bibliothèques publiques autonomes, ce qui a justifié une collaboration étroite avec les villes de Chibougamau, Roberval, Saint-Félicien et Chicoutimi. La ville de Chibougamau a reçu une subvention pour la construction de sa bibliothèque.

Une attention particulière a été accordée à la problématique de production et de diffusion en arts d'interprétation. Soulignons le soutien technique et professionnel offert en vue de l'implantation d'un lieu de production-diffusion dans un édifice ancien de Chicoutimi.

La Biennale du dessin, de l'estampe et du papier, ainsi que les organismes en arts visuels, ont profité d'un soutien technique et financier particulier.

Le Ministère a tenu des rencontres d'information avec les artistes professionnels sur tout le territoire et participé à la préparation du Colloque sur le statut de l'artiste, organisé par le Conseil régional de la culture.

Québec

Dans la région de Québec, plusieurs projets majeurs d'équipements culturels ont été menés à terme dans les secteurs des bibliothèques, des salles de spectacle et des musées (construction des bibliothèques de Stoneham-Tewkesbury, Cap-Santé et de la succursale Montcalm du réseau de la bibliothèque de Québec ; construction d'un édifice pour relocaliser les salles d'exposition du musée Laure-Conan et rénovation de la salle Albert-Rousseau).

Une étude sur la situation et les besoins en matière de diffusion et de production en arts d'interprétation dans les petites et moyennes salles de spectacle de la grande région de Québec a été soutenue financièrement par le Ministère et coordonnée par des représentants du Conseil de la culture et de la Direction de Québec. Les résultats de cette étude seront rendus publics au début de l'exercice 1989-1990.

Des rapports étroits avec la ville de Québec ont été maintenus, visant une recherche de complémentarité d'action en matière de développement culturel.

Outre le soutien de base accordé au fonctionnement d'organismes de théâtre, de danse et de musique, le Ministère a apporté une aide importante à la diffusion de spectacles professionnels, notamment dans le secteur pour l'enfance et la jeunesse. Ce dernier secteur étant en pleine effervescence, le Ministère a jugé opportun de financer une étude sur la situation actuelle du marché du spectacle dans la région de Québec. Cette étude devrait permettre l'élaboration de meilleures stratégies de développement, en regard du marché actuel et potentiel de ce secteur.

Dans le secteur de la danse, l'exercice 1988-1989 a été marqué par la remise sur pied d'Événement-Danse, qui permet à des jeunes danseurs professionnels de se faire valoir à titre de chorégraphes.

Le Ministère a aussi réalisé une étude comparative des programmes de formation en danse classique dispensée à l'École supérieure de danse de Montréal, dans le but d'obtenir une appréciation des programmes de formation donnés à Québec.

Enfin, le Ministère a continué de participer à la préparation du plan de développement touristique de la région du Grand Québec.

Chaudière-Appalaches

À la suite de la révision des limites administratives créant la région de Chaudière-Appalaches et en vue de la tenue d'une conférence socio-économique en octobre 1989, le Ministère a préparé un document

établissant le portrait du développement culturel de cette région, en plus de participer aux différentes étapes de préparation de cet événement.

Le projet de construction de la bibliothèque de Saint-David-de-l'Auberivière a été réalisé et vient donc s'ajouter à la liste des équipements culturels.

Des échanges ont eu lieu avec un regroupement de quatre diffuseurs de la région en vue de créer un réseau de diffusion rassemblant les villes de Saint-Georges, Sainte-Marie, Thetford Mines et Lac-Mégantic. Un premier projet de circulation de spectacles est prévu pour l'automne 1989, à la suite de la création de ce réseau.

Mauricie — Bois-Francs

En Mauricie — Bois-Francs, le Ministère a maintenu son appui au développement d'un réseau d'équipements culturels. L'exercice fut marqué notamment par la création de la Bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-France et, dans le domaine des arts d'interprétation, par la mise en chantier du Centre de production du théâtre Parminou à Victoriaville. Dans ce secteur, notons de plus l'arrivée de deux nouveaux organismes: le Centre culturel de Grand-Mère, voué à la diffusion de spectacles, ainsi que les Productions de l'arbre-muse, en théâtre.

Dans le dossier du livre, l'action du Ministère a rendu possible le retour du Salon du livre de Trois-Rivières.

Dans les secteurs des arts visuels et des métiers d'art, une aide financière accrue du Ministère a permis de doubler le nombre d'artistes qui ont vu leur projet accepté. Il convient aussi de souligner la participation du Ministère au 10e anniversaire de Pressepapier, atelier communautaire très actif sur le plan de la production et de la diffusion.

Enfin, il est intéressant de signaler que lors du Forum régional tenu dans le cadre de la prochaine conférence socio-économique, le secteur culture s'est classé au premier rang par l'importance des projets déposés.

Estrie

Au cours de l'exercice 1988-1989, les dossiers des artistes et organismes culturels localisés sur le territoire de la nouvelle région de la Montérégie, créée par décret ministériel en décembre 1987, ont été graduellement transférés à la Direction de Montréal, facilitant ainsi leur rattachement à cette nouvelle unité régionale.

Dans le domaine des arts visuels, le Ministère a participé à l'élaboration de projets d'équipements à l'Université Bishop's et au Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Il a aussi appuyé le début de la concertation des diffuseurs en arts visuels dans la MRC de Sherbrooke. Une réflexion sur des pistes de développement de l'enseignement supérieur des arts visuels en Estrie a été amorcée avec les institutions d'enseignement.

Quatre bibliothèques autonomes de l'Estrie se sont regroupées et ont réalisé un projet d'animation avec des artistes de la relève. En ce qui concerne les équipements, le Ministère a annoncé sa participation à la construction de la bibliothèque de Sherbrooke. D'autre part, la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie a réalisé deux rénovations dans la MRC d'Acton.

En arts d'interprétation, il faut souligner la création du bâtiment pédagogique du Centre d'art d'Orford et le développement d'un projet d'équipements au Théâtre centennial à Lennoxville. Le Comité de travail sur l'enseignement supérieur de la musique en Estrie a réalisé une étude de faisabilité (localisation et gestion) qui a été ensuite acheminée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La MRC de l'Or-Blanc s'est associée au Ministère pour évaluer l'opportunité d'implanter une salle de spectacle professionnelle sur son territoire. Mentionnons enfin l'implantation d'un réseau de diffusion en arts d'interprétation sur tout le territoire de l'Estrie, réseau soutenu techniquement par le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. En théâtre, danse et musique, le Ministère participe au développement disciplinaire et à la recherche de partenaires privés et municipaux.

Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière

La Direction de Montréal dessert les régions administratives de Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière. Les principaux objectifs, outre la gestion des demandes d'aide financière reçues dans le cadre des programmes de soutien aux artistes professionnels et d'aide aux organismes en arts d'interprétation et en arts visuels, ont été la planification et l'aide à l'implantation d'équipements culturels nécessaires à la pratique d'activités professionnelles et accessibles au grand public.

Dans le cadre des événements de concertation régionale organisés par le Gouvernement, le Ministère a pris une part active à la rencontre annuelle de concertation qui s'est tenue en novembre 1988 dans la Montérégie; il a participé aux différentes étapes qui ont conduit à la Conférence biennale des Laurentides, en février 1989. Il a aussi participé aux travaux préparatoires à la Conférence socio-économique de Lanaudière, qui se tiendra au printemps 1990.

Le Ministère a maintenu des liens étroits avec les trois conseils régionaux de la culture, les deux bibliothèques centrales de prêt et les différents organismes de regroupement des secteurs des arts et des lettres œuvrant sur les territoires desservis par la Direction de Montréal. Des rapports privilégiés ont également été maintenus avec le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal et la Commission d'initiatives et de développement culturel.

Le Ministère a participé aux divers travaux des quatre conférences administratives régionales de Montréal, Montérégie, Laurentides et Lanaudière, cette dernière ayant été mise sur pied au cours de l'année.

Conformément à la volonté gouvernementale exprimée lors de la création des cinq régions administratives sur le territoire 06, le Ministère a harmonisé la gestion de ses programmes régionalisés selon les nouveaux périmètres.

De nombreux projets d'équipements culturels jugés essentiels et prioritaires ont été amorcés ou menés à terme, dont ceux, pour la région de Montréal, de la Cinémathèque québécoise, de l'Agora de la danse, du Centre de production du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, pour la Montérégie la Bibliothèque de Longueuil, pour les Laurentides le Centre culturel de Mont-Laurier et finalement pour la région de Lanaudière le Musée de Joliette.

Le Ministère a poursuivi le partenariat avec les municipalités en participant à la session de travail préparatoire à la réunion d'Edmonton, organisée par l'association « Les arts et la ville », formée des représentants de 26 municipalités du Québec et d'ailleurs au Canada. Le Ministère a aussi renouvelé l'entente de développement culturel avec la Ville de Laval.

Le Ministère a fourni une aide technique et financière aux 73 bibliothèques publiques, aux deux bibliothèques centrales de prêt et aux deux bibliothèques spécialisées réparties dans les différentes régions sous la responsabilité de la Direction de Montréal.

Il s'est de plus associé au programme « Travaux communautaires », ce qui a permis la création de nombreux postes pour des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale intéressés à travailler dans des organismes culturels.

Le Ministère a instauré des jurys et des comités d'évaluation interrégionaux pour évaluer les demandes déposées dans le cadre du programme de soutien aux artistes professionnels et du programme d'aide aux organismes en arts d'interprétation.

Outaouais

En Outaouais, en plus d'assurer un soutien technique et financier à de nombreux projets, le Ministère a mis l'accent sur la consolidation de ses relations avec ses principaux partenaires au développement culturel, notamment les municipalités et les organismes producteurs et diffuseurs. Les points culminants du travail réalisé ont été la préparation et la tenue de la Biennale de l'Outaouais le 11 février 1989, la participation à l'élaboration du plan de développement touristique de l'Outaouais, la collaboration avec le groupe de travail « Culture-Frontière », dont l'objectif est de dégager des stratégies d'intervention visant à maximiser les retombées économiques au profit des organismes culturels de la région, en regard de la proximité de la zone urbaine d'Ottawa et, enfin, dans le cadre du programme de soutien aux artistes professionnels, le passage d'une à quatre inscriptions annuelles, permettant ainsi à 34 artistes régionaux de tous les secteurs d'améliorer leur création.

Les équipements culturels ont continué à faire l'objet d'une attention particulière de la part du Ministère. Ont ainsi été achevées la rénovation du Château Logue à Maniwaki et la troisième phase du programme « Bibliorama », en collaboration avec la BCP de l'Outaouais. Le travail s'est poursuivi avec nos partenaires municipaux dans les dossiers de la Maison de la culture de Gatineau, de la maison Farley à Aylmer et du centre d'interprétation de North-Nation Mills à Plaisance. De plus, la biennale aura permis au Ministère de donner son accord de principe à des projets comme le château d'eau à Hull, la poursuite du programme « Bibliorama », le manoir Louis-Joseph-Papineau et la gare de Montebello.

Dans le domaine des arts d'interprétation, les interventions du Ministère auront permis la poursuite de la concertation avec l'ensemble des diffuseurs de spectacles, la consolidation administrative et artistique des organismes producteurs et diffuseurs, notamment les Dérives urbaines, Funambule et le Théâtre de l'île, et le soutien à la recherche de nouveaux marchés et de nouveaux partenaires au financement. Le Ministère a aussi soutenu le centre de production Ville-Joie Sainte-Thérèse pour améliorer les conditions de travail qui y règnent.

Dans le secteur des lettres, le soutien au Salon du livre de l'Outaouais aura permis d'en faire, encore une fois, un événement marquant; plus de 200 bénévoles y travaillent et quelque 40 000 personnes s'y sont rendues. Le soutien à certains projets spéciaux visant la sensibilisation à la lecture et les interventions auprès de la revue culturelle *L'Apropos* auront permis à la population de l'Outaouais de se familiariser avec les auteurs d'ici et d'ailleurs.

Pour ce qui est des secteurs des arts visuels et des métiers d'art, le Ministère a notamment appuyé le Regroupement des centres d'exposition et le Conseil de l'artisanat de l'Outaouais.

Abitibi — Témiscamingue

Le secteur des arts a dominé la scène culturelle en 1988-1989. Onze pièces de théâtre ont été produites au cours de l'année et le public a manifestement témoigné son appui au milieu (10 504 spectateurs à l'été 1988). Fort de cet enthousiasme des artisans et du public, le ministère des Affaires culturelles et le Conseil de la culture ont organisé un important forum avec le milieu théâtral, afin de développer des outils de marketing et d'encourager le financement privé.

Trois créatrices ont réalisé une importante installation intitulée Onirico. Les œuvres, accompagnées d'un intéressant catalogue d'artistes, ont circulé dans quelques centres d'exposition et devraient être diffusées hors Québec en 1989.

Un Conseil des artistes en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue a été fondé en 1988 et les responsables ont mis sur pied le Comité organisateur du premier symposium de peinture, qui aura lieu à l'été 1989.

Alors qu'en 1987-1988 était fondé le premier orchestre symphonique en région, en 1988-1989, des danseurs professionnels de Val-d'Or ont créé la première compagnie professionnelle de danse: Accord Danse. Les premiers spectacles ont été produits au printemps 1989.

Les bibliothèques municipales ont conçu et diffusé plusieurs outils de marketing visant à recruter et stimuler leurs clientèles. Conscientes d'un problème très important de qualité d'espace, les autorités municipales de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Senneterre et Malartic ont amorcé les études afin de construire une nouvelle bibliothèque dans leur milieu respectif.

Enfin, à la suite des décisions du Sommet socio-économique de 1987, la Ville de Matagami a construit une nouvelle bibliothèque alors que quatre petites bibliothèques ont été réaménagées dans le réseau « Biblio ».

Côte-Nord

L'exercice 1988-1989 a été marqué principalement par l'amélioration de la concertation des intervenants, par la mise sur pied de regroupements disciplinaires et par le déroulement du processus conduisant à la tenue de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord.

Les écoles de musique et de danse, les comités de spectacle, les bibliothèques publiques et les organismes en patrimoine se sont réunis au sein de regroupements respectifs. Le Ministère a soutenu financièrement les activités de ces nouveaux organismes, qui visent à briser l'isolement de leurs membres, en les amenant à collaborer à l'élaboration et à la réalisation de projets communs.

Le milieu culturel régional a présenté à la Conférence socio-économique sept projets requérant l'aide financière du Ministère. Celui-ci a signifié son intention de participer à court ou à moyen terme à la réalisation de chacun d'eux. Ainsi, les projets de bibliothèques publiques à Fermont, Chute-aux-Outardes et Basse-Côte-Nord, de salles de spectacle à Baie-Comeau et Sept-Îles, de circuit d'interprétation archéologique dans la région de Blanc-Sablon et de consolidation du Festival de musique autochtone Innu Nikamu amélioreront de façon significative la diffusion de tous les aspects de la culture dans la région.

Par ailleurs, le Ministère a maintenu son soutien auprès des individus et des organismes les plus actifs dans le domaine culturel, afin que soient améliorées la qualité des services et des produits culturels offerts au public et leur accessibilité dans les différentes parties du territoire. Pour ce faire, il a continué à leur apporter un soutien technique, professionnel et financier.

Le Ministère a ainsi contribué à l'organisation de la deuxième biennale des arts visuels tenue à Sept-Îles, au Musée régional de la Côte-Nord, et il a soutenu les activités de création d'un groupe d'artistes nommé 50e Parallèle. Il a aussi permis l'embauche d'une coordonnatrice régionale des métiers d'art, dont la tâche consistait, d'une part, à mieux cerner la réalité des artisans professionnels de la région, et d'autre part, à organiser des activités de diffusion des produits régionaux à l'extérieur de la Côte-Nord.

Les organismes de la région œuvrant en production, en formation ou en diffusion dans les différentes disciplines des arts d'interprétation ont aussi bénéficié du soutien et de l'aide du Ministère.

Nouveau-Québec et Service aux autochtones

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a consacré des énergies pour élaborer un projet de politique ministérielle en matière autochtone et une étude interne sur *l'aide financière du Ministère aux organismes autochtones et aux projets de mise en valeur du patrimoine ou de la culture des Amérindiens et des Inuit.*

Le Ministère a aussi poursuivi activement ses efforts de consolidation des organismes autochtones en les incitant à préciser leur mandat et leur mode de fonctionnement, et en leur assurant un financement

adéquat. Le renouvellement de l'entente triennale de développement culturel entre le ministère des Affaires culturelles et l'Institut culturel Avataq est enclenché et des ententes similaires sont en discussion avec l'Institut éducatif et culturel Attikamek-Montagnais ainsi qu'avec d'autres organismes.

Dans le domaine des arts, les créateurs et créatrices autochtones ont été plus que jamais présents sur les scènes locales, nationales et internationales. Une exposition prestigieuse sur « La vie et l'art des Inuit du Nord québécois » a été présentée au Palais de Chaillot et elle effectue une importante tournée européenne. Une pièce de théâtre du groupe autochtone Ondinnok inc. a été présentée à l'automne à Montréal, et entreprend une tournée qui le mènera à Londres, Montpellier et Nantes. Tous les secteurs artistiques connaissent le même essor: danse, musique, chants de gorge des Inuit, artisanat, etc.

Dans l'ensemble, la présence croissante des Inuit et des Amérindiens dans les domaines de l'expression artistique et la prise en charge par le milieu de son développement culturel s'avèrent des tendances évidentes. Des secteurs peu touchés jusqu'à présent, comme celui des bibliothèques et du livre, sont devenus des priorités. Des études pour l'implantation de bibliothèques en milieu autochtone sont entreprises. Les auteurs amérindiens ont participé pour une deuxième année aux salons du livre et font partie du programme d'animation.

Les Autochtones se manifestent non seulement selon leurs modes traditionnels d'expression, mais aussi en littérature, cinéma, danse, chant, etc. Le Festival de musique de Sept-Îles — Maliotenam « Innu Nikamu » est devenu un événement majeur et le Ministère, en collaboration avec l'OPDQ, s'est engagé à le soutenir pour les trois prochaines années.

1.1.9 Artistes et créateurs de la relève

Une enveloppe supplémentaire de 5 000 000 $ a été consentie au Ministère pour soutenir et promouvoir les artistes et créateurs de la relève. Plus de 1 000 organismes et jeunes ont ainsi pu bénéficier des programmes des divers secteurs et disciplines auxquels ils ne pouvaient accéder auparavant à cause du trop grand nombre de demandes.

De façon globale, ces argents ont été répartis de la façon suivante à l'intérieur des divers secteurs concernés:

— 650 000 $ ont été affectés au secteur des arts d'interprétation soit pour des projets de production en théâtre ou en danse, pour le développement des réseaux ou encore pour la circulation de spectacles;

— le secteur du disque et du spectacle a pu bénéficier de 750 000 $ pour des projets de production, de gestion et de formation;

— les arts visuels ont reçu 450 000 $ qui ont été versés soit à des organismes régionaux en arts visuels, pour des projets de promotion-diffusion, pour la mise en marché ou la compensation aux artistes ou encore pour le développement du réseau muséologique;

— les secteurs du livre et des bibliothèques ont reçu chacun 300 000 $;

— 1 750 000 $ ont été affectés au secteur du cinéma et de la vidéo, pour la création, la recherche, le perfectionnement ou le ressourcement;

— enfin, 800 000 $ ont servi à divers projets spéciaux dont notamment les tournées en milieux scolaires, le Prix Pierre-Boucher et la gestion des arts et de la carrière.

1.2 Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine

Tout en consolidant la structure de sa nouvelle Direction générale du patrimoine, le Ministère a poursuivi son travail de recherche et de réflexion en vue d'une nouvelle politique du patrimoine culturel. De plus, il a continué de dispenser son aide-conseil et de gérer les programmes d'aide financière destinés aux particuliers, aux municipalités et aux organismes en matière de patrimoine.

1.2.1 Services centraux en matière de patrimoine

En ce qui concerne la politique du patrimoine, les études et les discussions ont conduit à la rédaction d'un projet d'énoncé qui devrait pouvoir être présenté aux milieux intéressés au cours de l'automne 1989.

Le programme normalisé d'aide aux organismes a été assujetti cette année à la politique des comités d'évaluation du Ministère. En 1988-1989, les organismes nationaux se sont partagés une somme de 85 100 $, accordée au titre du fonctionnement ou pour la réalisation de projets de recherche, d'information, d'animation ou de promotion. De plus, le volet régional du programme a été remis sur pied cette année.

En matière de protection légale du patrimoine, le Ministère a procédé à huit classements (un site historique, deux sites archéologiques, cinq monuments historiques) et à une reconnaissance (monument historique). De plus, douze avis d'intention sont actuellement en vigueur.

Toujours dans le cadre de la protection assurée en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Ministère a délivré 72 permis autorisant des archéologues professionnels à intervenir sur le terrain (surveillance de travaux, inventaires, fouilles, etc.).

En outre, le ministère des Affaires culturelles a conclu avec le ministère de l'Énergie et des Ressources une entente visant la protection des sites et secteurs archéologiques situés sur des terres publiques susceptibles de faire l'objet d'une exploitation forestière.

En collaboration avec la Société immobilière du Québec, le Ministère a entrepris de réinstaller son laboratoire et ses réserves de collections archéologiques dans de nouveaux locaux. Plus vastes et mieux équipés, ceux-ci devraient pouvoir accueillir les chercheurs à partir de l'été 1989.

Enfin, en matière de relations intergouvernementales, le mandat du Ministère à la présidence du Comité consultatif interprovincial sur le patrimoine (CCIP) a pris fin cette année. Le Ministère a assuré le suivi d'un certain nombre de dossiers rattachés aux travaux de cette instance pancanadienne.

1.2.2 Interventions du Ministère dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches

En 1988-1989, dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, le Ministère a concentré ses efforts sur la gestion de ses programmes d'aide financière s'adressant aux municipalités, aux organismes et aux propriétaires de biens patrimoniaux.

Ainsi, quelque 31 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés, pour un montant de 1 091 106 $. À cette somme, s'ajoute un montant de 1 194 000 $ pour l'entente cadre de cinq ans, portant sur le Vieux-Québec, dans laquelle sont réalisées des interventions en matière de recherche, de sensibilisation, de diffusion, d'archéologie et de restauration. De plus, 53 municipalités se sont partagé un montant de 172 135 $ dans le cadre du programme de réduction des taxes foncières pour les monuments classés. Le Ministère a par ailleurs maintenu des liens concrets avec les organismes en patrimoine de la région, subventionnant dix-sept projets pour un montant global de 105 000 $. Il a d'autre part versé près d'un million et demi de dollars à 241 propriétaires de biens patrimoniaux, tandis qu'il a eu à examiner 1 280 demandes de permis, soit 40 de plus qu'en 1987-1988.

Enfin, une vingtaine de demandes de statut juridique ont été traitées au cours de l'année. Le Ministère a également mis l'accent sur certains autres dossiers et activités à caractère plus particulier. Ainsi, les activités d'animation et d'interprétation à Place royale ont été fort suivies. La participation de partenaires pour l'animation de ce site, dans le cadre d'événements précis tels que le Festival d'été et le 350e anniversaire de la paroisse Notre-Dame de Québec constitue un des éléments marquants.

La gestion du parc immobilier, c'est-à-dire l'entretien courant d'une quarantaine de bâtiments, a nécessité un budget de 494 000 $. À ce chapitre, le Conseil des ministres a accepté la proposition du Ministère de confier la gestion du parc immobilier ministériel à la SOGIC.

1.2.3 Interventions du Ministère dans les régions de Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière

L'année 1988-1989 a été marquée par une consolidation des actions entreprises les années précédentes avec les municipalités, les MRC et les organismes sans but lucratif voués à la mise en valeur du patrimoine.

À Montréal s'est terminée la troisième année de l'entente triennale entre le Ministère et la Ville. Des projets majeurs de restauration ont été complétés (caserne 30, la réfection des rues du Vieux-Montréal, etc.). Une entente triennale au montant de 950 000 $ a été conclue en vue de la mise en valeur du domaine des Sulpiciens.

En Montérégie, les municipalités de Melocheville, Boucherville, Saint-Jean-sur-Richelieu et Franklin ont signé des ententes pour une participation ministérielle de 128 000 $. L'Association touristique de la Montérégie, la Corporation des patriotes du pays, de même que deux organismes sans but lucratif se voyaient accorder des subventions totalisant 98 600 $.

Pour la région de Lanaudière, la Ville de Terrebonne et le Ministère poursuivaient leur collaboration dans l'animation et la mise en valeur du site de l'Île des Moulins pour un investissement de 120 000 $, tandis que Berthierville recevait une subvention de 39 600 $ pour la gestion du site de la chapelle Cuthbert.

Dans la région des Laurentides, l'entente triennale pour la restauration, la mise en valeur et l'animation de l'hôtel de ville de Lorraine (domaine Garth) s'est poursuivie. La participation du Ministère pour cette deuxième année s'élève à 174 900 $. Les municipalités de New Glasgow, Saint-Colomban et l'Annonciation ont signé des ententes sur la mise en valeur de leur patrimoine avec le Ministère. Des colloques régionaux avec les six municipalités régionales de comté suivantes ont également été tenus au cours de l'hiver, soit Rouville, Brome-Missisquoi, Vaudreuil-Soulanges, l'Assomption, Argenteuil et Antoine-Labelle.

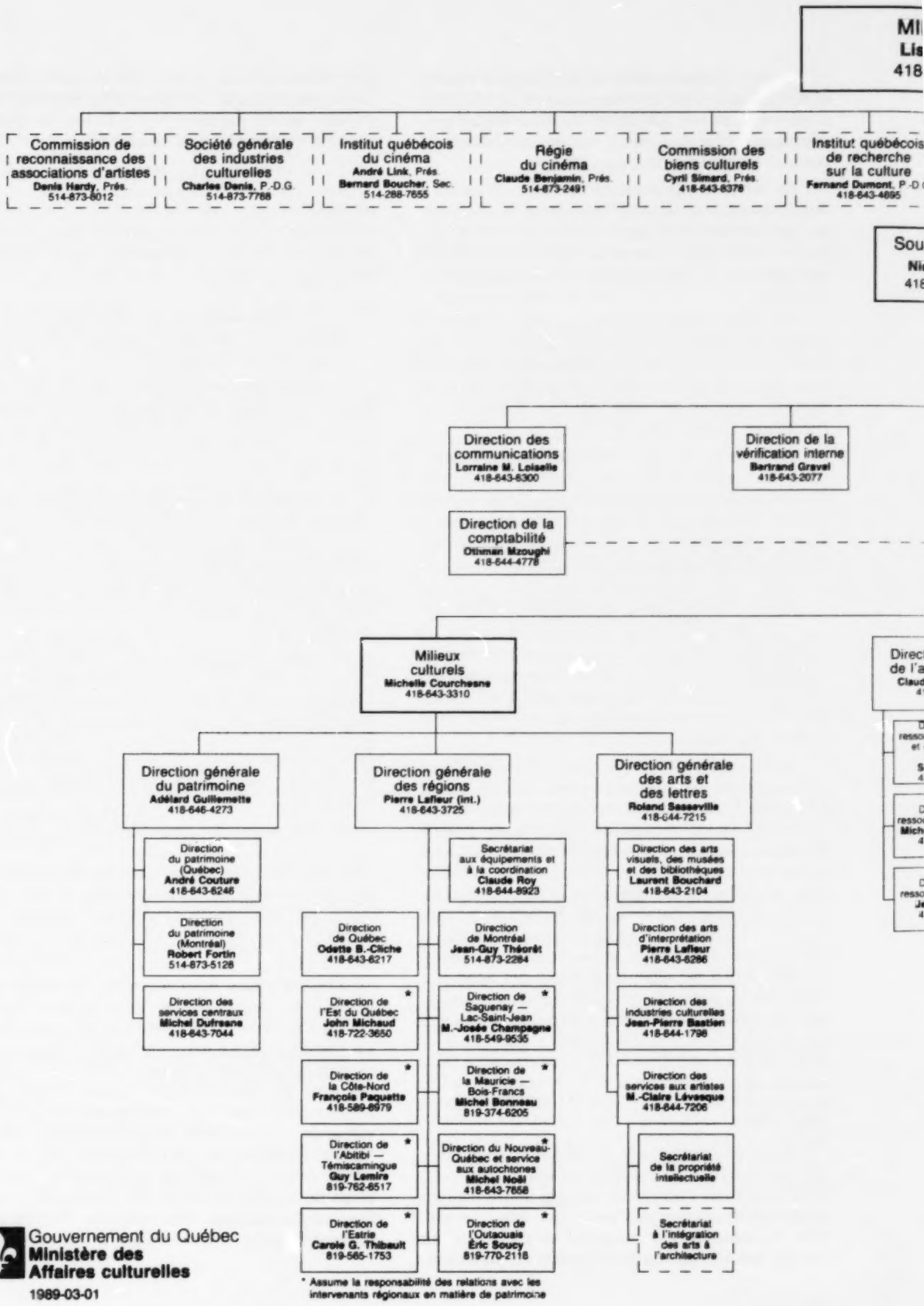

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

1989-03-01

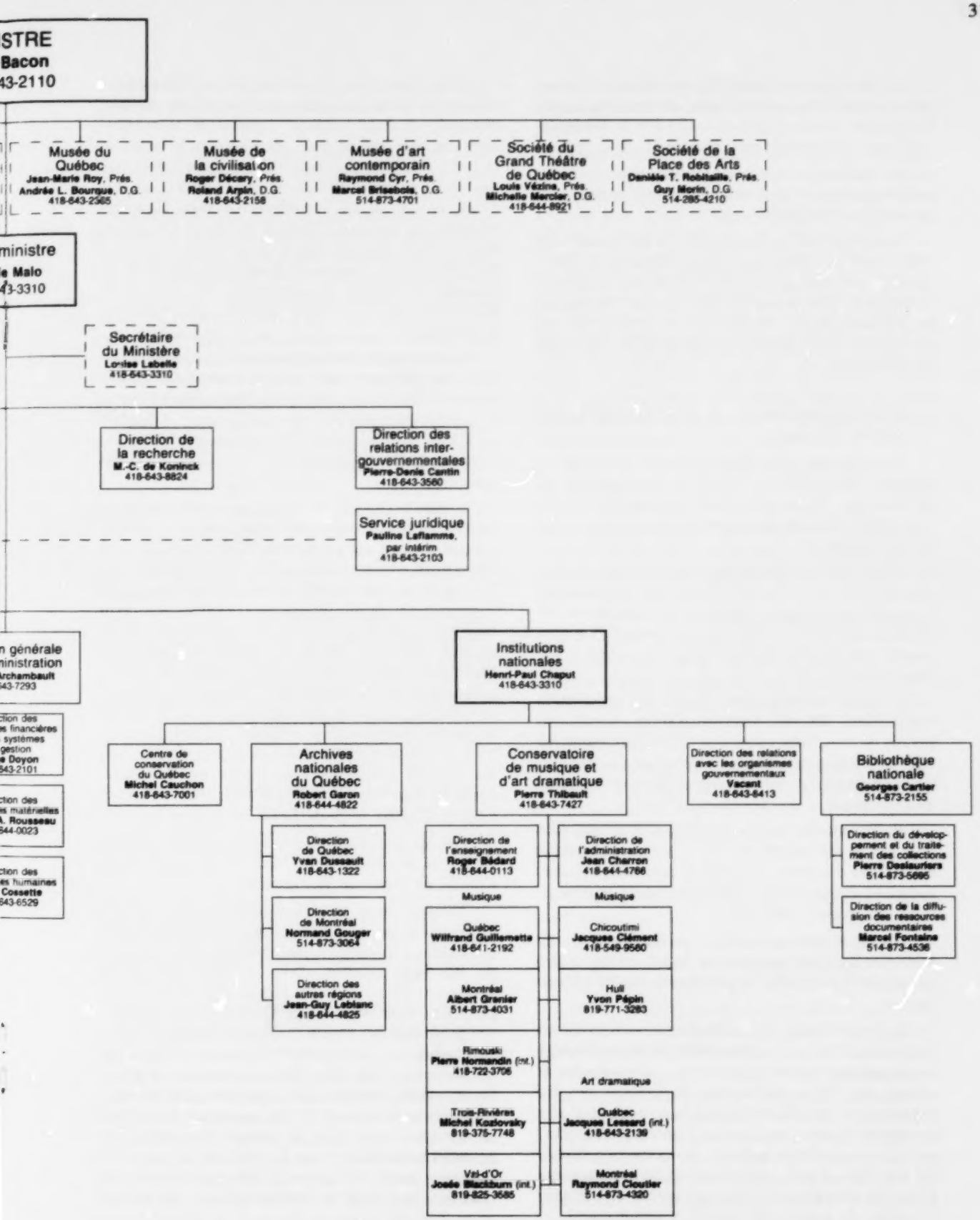
STRE
Bacon
43-2110
Musée du Québec
Jean-Marie Roy, Prés.
Andrée L. Bourque, D.G.
418-643-2365
Musée de la civilisation
Roger Décary, Prés.
Roland Arpin, D.G.
418-643-2158
Musée d'art contemporain
Raymond Cyr, Prés.
Marcel Brisebois, D.G.
514-873-4701
Société du Grand Théâtre de Québec
Louis Vézina, Prés.
Michelle Mercier, D.G.
418-644-8921
Société de la Place des Arts
Danièle T. Robitaille, Prés.
Guy Morin, D.G.
514-285-4210
ministre
e Malo
43-3310
Secrétaire du Ministère
Lorise Labelle
418-643-3310
Direction de la recherche
M.-C. de Koninck
418-643-8824
Direction des relations inter-gouvernementales
Pierre-Denis Cantin
418-643-3560
Service juridique
Pauline Laflamme, par intérim
418-643-2103
n générale
inistration
rchambault
643-7293
ction des
s financières
systèmes
gestion
e Doyon
643-2101
ction des
s matérielles
A. Rousseau
644-0023
ction des
es humaines
Cossette
643-6529
Institutions nationales
Henri-Paul Chaput
418-643-3310
Centre de conservation du Québec
Michel Cauchon
418-643-7001
Archives nationales du Québec
Robert Garon
418-644-4822
Direction de Québec
Yvan Dussault
418-643-1322
Direction de Montréal
Normand Gouger
514-873-3064
Direction des autres régions
Jean-Guy Leblanc
418-644-4825
Conservatoire de musique et d'art dramatique
Pierre Thibault
418-643-7427
Direction de l'enseignement
Roger Bédard
418-644-0113
Direction de l'administration
Jean Charron
418-644-4766
Musique
Québec
Wilfrand Guillemette
418-641-2192
Chicoutimi
Jacques Clément
418-549-9580
Montréal
Albert Grenier
514-873-4031
Hull
Yvon Pépin
819-771-3283
Rimouski
Pierre Normandin (int.)
418-722-3706
Art dramatique
Trois-Rivières
Michel Kozlovsky
819-375-7748
Québec
Jacques Lessard (int.)
418-643-2139
Val-d'Or
Josée Blackburn (int.)
819-825-3585
Montréal
Raymond Cloutier
514-873-4320
Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Vacant
418-643-8413
Bibliothèque nationale
Georges Cartier
514-873-2155
Direction du développement et du traitement des collections
Pierre Desiaurlers
514-873-5695
Direction de la diffusion des ressources documentaires
Marcel Fontaine
514-873-4536

Le Ministère a accordé 58 contributions à la restauration des monuments, sites et arrondissements historiques, totalisant plus de 1 125 000 $. Il a également émis 430 permis pour l'ensemble de la région.

Le programme d'aide aux organismes du patrimoine a permis de subventionner quinze projets pour un total de 130 500 $.

Deux monuments historiques ont été classés, soit l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice et la cathédrale Christ Church, tous deux à Montréal. Deux avis d'intention, concernant les œuvres d'art de l'église de la Présentation et l'édifice Godin à Montréal, ont été signifiés et 40 dossiers de demande de statut sont en traitement.

1.2.4 Interventions du Ministère dans les autres régions

Les régions autres que Montréal, Lanaudière, Laval, Laurentides, Québec et Chaudière-Appalaches ont consacré des crédits de l'ordre 2 240 000 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.

C'est ainsi qu'au titre de l'aide à la restauration, plus de 500 000 $ ont été versés aux propriétaires d'immeubles classés « monument historique » ou situés dans un site ou un arrondissement historique, pour les aider dans leurs travaux d'entretien ou de restauration.

En vertu du programme d'aide aux municipalités, plus de 1 200 000 $ ont été accordés à 68 municipalités ou organismes sans but lucratif mandatés par elles pour les soutenir dans la réalisation de différents types de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Enfin, comme soutien aux organismes, des subventions de 510 000 $ ont été accordées à quelque 60 sociétés d'histoire, comités de conservation, corporations d'animation de sites historiques et associations touristiques régionales.

De façon plus particulière, les interventions du Ministère dans chacune des huit directions régionales qui gèrent des activités en patrimoine ont été les suivantes :

Pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'exercice 1988-1989 présente un virage important concernant la gestion de l'arrondissement naturel de Percé. Différentes hypothèses ont été explorées en collaboration avec la municipalité afin de mettre en place, au cours des prochaines années, certains programmes spéciaux permettant de favoriser une plus grande sensibilisation du milieu, entre autres les propriétaires, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural.

Dans les régions de Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, la gestion de onze demandes de statut juridique et plus de 80 autres dossiers ont nécessité un suivi régulier dans le cadre de la Loi sur les biens culturels dont, entre autres, les demandes de statut du manoir Fraser de Rivière-du-Loup, la gare de Rivière-Blanche à Saint-Ulric-de-Matane, la maison Chapais de Saint-Denis-de-Kamouraska. Dans la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, la maison René-Lévesque de New Carlisle et l'église de Lavernière aux Îles-de-la-Madeleine ont fait l'objet d'études spécialisées et d'analyses

Dans le cadre des programmes d'aide à la restauration, le Ministère est intervenu notamment dans la région du Bas-Saint-Laurent au fort Ingall à Cabano et au presbytère de Cacouna ; dans la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, au magasin général J.-A. Gendron à New Richmond et à l'auberge Le Ash Inn à Gaspé.

L'Est du Québec se démarque depuis plusieurs années par le développement d'un réseau de centres d'interprétation du patrimoine. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, en plus d'une action continue au fort Ingall de Cabano et à la maison Lamontagne de Rimouski-Est, le Ministère a assisté particulièrement les promoteurs du site historique Matamajaw de Causapscal. Dans la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, les interventions du Ministère ont principalement porté sur le manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon, le site du Banc-de-Paspébiac, le site de la Grave à Havre-Aubert et le site archéologique de la baie du Grand Pabos. D'autres dossiers préliminaires ont été initiés dans la région du Bas-Saint-Laurent, dont la cour de circuit de L'Isle-Verte et la maison Chapais de Saint-Denis-de-Kamouraska.

Notons que certaines expertises ont été réalisées auprès de la communauté Micmac de Gaspé et du Conseil de bande de Restigouche.

Dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les interventions ont porté surtout sur la réalisation d'inventaires patrimoniaux dans la région du Bas-Saint-Laurent, dans les municipalités de Métis-sur-Mer, Bic et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Une attention particulière a été accordée à la protection des divers sites archéologiques. L'Est du Québec est reconnu en effet pour son potentiel archéologique. En plus des interventions réalisées depuis plusieurs années dans le secteur de la rive nord gaspésienne et au parc du Bic, et qui ont fait l'objet de nombreux ouvrages, la phase I d'une étude de potentiel a été réalisée aux Îles-de-la-Madeleine. Un budget a aussi été accordé afin de réaliser une synthèse des fouilles archéologiques effectuées

depuis 1980 sur le site de Pabos, ainsi que pour l'analyse des collections archéologiques du Témiscouata.

Dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, le secteur du patrimoine a été représentatif de l'engagement du Ministère auprès des municipalités, au cours de 1988-1989. Peuvent être mentionnés, à titre d'exemples, le circuit d'interprétation à l'Anse-Saint-Jean, la deuxième phase d'aménagement de la pulperie de Chicoutimi et l'éventuelle constitution d'une réglementation intermunicipale au Lac-Saint-Jean, visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Un projet de diffusion des connaissances a fait état d'une étape importante de la Route des fourrures, à partir des fouilles et des recherches effectuées sur la rivière Ashuapmushuan.

Sous la coordination du ministère des Communications, le Salon Info-Services Plus, prévu pour avril 1989, a commandé une concertation de différentes directions du Ministère pour la préparation d'un stand visant à mieux faire connaître au public les objectifs, les programmes et les interventions du ministère des Affaires culturelles en région, notamment en matière de patrimoine, mais également en regard des autres secteurs.

En Mauricie — Bois-Francs, le Ministère a poursuivi sa démarche de consolidation des sites animés, en participant notamment à la création d'un plan de mise en valeur du moulin Blanchette à Ulverton. Le Ministère a aussi confirmé l'importance du patrimoine industriel de la région en s'impliquant dans le développement des sites sidérurgiques et du Centre d'interprétation de l'industrie à Shawinigan.

Dans le domaine de la restauration, deux projets importants ont été complétés, soit celui du moulin Michel à Gentilly et celui des œuvres d'Ozias Leduc qui ornent l'église Notre-Dame-de-la-Présentation, à Shawinigan-Sud.

Enfin, le Ministère a conclu une entente avec la Ville de Drummondville en vue de concevoir un circuit d'une trentaine de panneaux d'interprétation, qui seront implantés à l'occasion du 175e anniversaire de cette ville.

Dans le cadre d'une autre entente, la Ville de Trois-Rivières a élaboré et adopté un plan de développement de son patrimoine.

En Estrie, le Ministère a poursuivi son projet de sensibilisation et d'engagement des municipalités et MRC pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Deux partenaires majeurs, les villes de Sherbrooke et de Magog, s'associent maintenant à la démarche. Une étude du potentiel archéologique de la MRC du Granit a été réalisée et une entente avec la municipalité de Shipton a permis la réouverture au public du moulin Denison. La concertation au sein du réseau des musées anglophones de la région s'est poursuivie.

Dans la région de l'Outaouais, le secteur du patrimoine est en effervescence, d'autant plus que les partenaires du Ministère en reconnaissent toute l'importance. Qu'il suffise de mentionner le plan de développement touristique de l'Outaouais, qui a retenu le patrimoine comme une des variables fondamentales des interventions à privilégier; les différents projets de mise en valeur présentés lors de la biennale ont tous reçu un accord de principe du Ministère, notamment la réalisation des éléments permanents d'interprétation à la gare de Montebello, au manoir Louis-Joseph-Papineau et au château Logue, la mise en place d'un centre d'interprétation à North Nation Mills et la réalisation de circuits touristico-patrimoniaux dans les trois MRC du territoire.

En outre, il est important de signaler la participation du Ministère à des projets comme la revitalisation des rues principales de Montebello et de Saint-André-Avellin, et à l'étude d'ensemble réalisée par la Ville de Hull, étude qui s'est traduite par la publication d'outils de sensibilisation pour les citoyens.

En Abitibi-Témiscamingue, le Ministère a participé à de nombreux projets visant le soutien et le développement du secteur du patrimoine. Parmi ceux-ci, se trouvent notamment l'amorce des travaux d'aménagement du site T.E. Draper à Angliers et la conception du plan directeur du site Opémican à Témiscaming.

Le Ministère s'est également engagé dans la production d'une importante exposition sur la présence et l'influence du Canadien national qui sera diffusée dans plusieurs paroisses au cours de l'année 1989, marquant le 75e anniversaire d'Amos et de l'ouverture de l'Abitibi.

D'autre part, l'intervention du Ministère a également permis la production d'un vidéo didactique sur l'histoire du développement minier en Abitibi. Il s'agit du quatrième d'une série de cinq vidéos portant sur les thèmes majeurs de l'histoire de la région.

Enfin, l'aide financière du Ministère a également été accordée pour l'ouverture de plusieurs chantiers de fouilles archéologiques.

Dans la région de la Côte-Nord, le Ministère a maintenu son aide pour des recherches archéologiques à Grandes-Bergeronnes et en Basse-Côte-Nord. Il a aussi classé trois sites archéologiques de grande valeur dans ce dernier secteur de la région. Par son programme d'aide aux organismes en matière de patrimoine, il a pu soutenir des projets de recherche historique portant sur différents éléments du patrimoine régional.

Des activités d'animation ont eu lieu au cours de l'été à Tadoussac, Grandes-Bergeronnes, Pointe-des-Monts, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. Par ailleurs, le Ministère a collaboré à l'élaboration d'importants projets de mise en valeur et d'interprétation à Bergeronnes, à l'île d'Anticosti et en Basse-Côte-Nord.

Dans la région du Nouveau-Québec, le patrimoine autochtone a connu un essor considérable, particulièrement dans les volets archéologie, ethnohistoire et « culture vivante ».

Les fouilles du chantier international de Nunainguk se sont poursuivies et les écoles d'archéologie de Quaqtaq et d'Inukjuak ont reçu une douzaine d'Inuit pour une formation en cours d'emploi.

Le Centre de documentation de l'Institut culturel Avataq publie des « Histoires de vie » et dans chacune des communautés les aînés sont mis à contribution pour la transmission de la culture, la valorisation et la sauvegarde des traditions et de la langue. Les Inuit sont aussi à écrire leur propre histoire.

1.3 Soutien au développement régional et accessibilité territoriale

Le Ministère croit important de consacrer une section particulière à l'action qu'il a déployée sur l'ensemble du territoire québécois et qui se situe au-delà des interventions liées à la gestion courante des programmes d'aide régionalisés. Cette action est appuyée par des crédits cumulés de plus de 23 000 000 $.

C'est le cas notamment du soutien apporté aux intervenants des conférences socio-économiques tenues dans les régions de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord, de même qu'aux biennales de l'Outaouais et des Laurentides. Une trentaine de projets ont ainsi été retenus pour la réalisation desquels le Ministère s'est engagé à débourser 16 352 700 $ dont 2 000 000 $ ont été affectés à l'exercice courant.

Pour ce qui est des équipements culturels, le Ministère a augmenté ses investissements dans le cadre du programme d'aide financière à ce secteur. C'est ainsi que 3 272 400 $ ont été affectés à la réalisation ou à la mise en marche de 32 projets majeurs et de plus d'une centaine de projets mineurs dans toutes les régions du Québec. Ces projets, subventionnés par des crédits réguliers, doivent être ajoutés aux quinze projets financés par le service de la dette au coût de 16 750 000 $. Le Ministère a pu réaliser ces projets avec la collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec et des municipalités concernées, leur part respective ayant été de 2 993 275 $ et de 4 841 000 $.

Par ailleurs, le Ministère a pu accueillir dans les secteurs des arts, des lettres, du patrimoine et des équipements culturels des projets admissibles aux programmes courants, mais qui n'avaient pu être retenus à cause des budgets disponibles.

Le Ministère a soutenu financièrement des organismes qui assurent le rassemblement et la concertation des intervenants culturels du territoire. Il a participé au financement des onze conseils régionaux de la culture en leur versant une subvention totale de 1 508 200 $. L'Institut culturel AVATAQ, qui intervient auprès des clientèles inuit, a reçu 100 000 $. La municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine, compte tenu de sa situation particulière, a reçu une subvention de 35 000 $, l'aidant ainsi à maintenir en poste une agente culturelle au service de la population de l'archipel.

2. Les institutions nationales et organismes gouvernementaux

Ce secteur, sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux institutions nationales, a fait l'objet en 1988-1989 de certaines modifications visant à mieux répondre aux besoins et à la réalité ministériels. Ainsi, les fonctions de gestion interne et de soutien aux activités du Ministère ont été détachées de ce secteur et sont maintenant rattachées directement à la sous-ministre.

D'autre part, le Centre de conservation du Québec a été reconnu comme unité autonome relevant directement du sous-ministre adjoint.

Enfin, il importe de rappeler encore que la Bibliothèque nationale du Québec se retrouve cette année pour une dernière fois au nombre des institutions nationales puisqu'à compter du 1er avril 1989, elle rejoindra les organismes relevant de la Ministre.

2.1 Les Archives nationales

Les Archives nationales ont poursuivi, en 1988-1989, leurs vigoureux efforts en vue de faire appliquer la Loi sur les archives dans tous les secteurs de l'administration publique. À l'analyse intensive des calendriers de conservation des documents soumis par les organismes publics, s'est ajouté le début d'une relance systématique auprès de ceux qui, ne voyant pas les bénéfices de cette opération, ne l'ont pas encore menée à terme ni même amorcée, dans certains cas. L'objectif poursuivi par les Archives est d'obtenir le dépôt, avant décembre 1989, du calendrier de tous les organismes publics.

2.1.1 Gestion des documents administratifs du gouvernement

Les Archives nationales du Québec ont notamment la responsabilité de promouvoir et d'appuyer l'amélioration de la gestion des documents administratifs du gouvernement. Elles assument cette responsabilité avec la collaboration des équipes en place dans les ministères et organismes du gouvernement et avec l'appui de certains ministères, tel le ministère des Communications, qui ont des responsabilités particulières en matière d'outils technologiques qui soutiennent la gestion documentaire.

Les Archives nationales appuient leur intervention sur deux politiques. La première, qui porte sur la gestion des documents actifs, date de 1985. La seconde, qui porte sur la gestion des documents semi-actifs, a été adoptée le 15 juillet 1988 et établit le partage des responsabilités entre les détenteurs des documents semi-actifs et les Archives nationales du Québec.

L'adoption de cette politique a permis aux Archives nationales de poursuivre la rationalisation de l'utilisation de l'espace d'entreposage au Centre des documents semi-actifs du gouvernement. C'est ainsi qu'en 1988-1989, 23 000 boîtes de documents, occupant 7 590 mètres sur les étagères, ont pu être éliminées; 300 autres boîtes contenant des documents historiques ont été transférées aux Archives nationales du Québec.

L'adoption de la politique impose aussi aux Archives nationales du Québec l'obligation d'aider les ministères et organismes gouvernementaux à gérer efficacement leurs documents semi-actifs dans les autres régions et, en particulier, à Montréal. Actuellement, il n'existe, hors de la région de Québec, aucun service central de gestion des documents semi-actifs. Les Archives nationales du Québec complètent actuellement l'analyse de la situation à Montréal, en vue de proposer aux ministères et organismes des solutions efficaces. La plupart des détenteurs de grande quantité de documents semi-actifs collaborent étroitement à cette opération.

Dans leur recherche de solutions aux problèmes de gestion de l'information sur support magnétique, les Archives nationales du Québec se sont associées au ministère des Communications, chargé par le Conseil du trésor de formuler des recommandations sur les orientations technologiques en gestion documentaire.

2.1.2 Conservation et diffusion

Approbation des calendriers de conservation des documents

Cette activité a encore constitué, en 1988-1989, la priorité des Archives nationales. Les résultats sont encourageants: plus de 1 250 calendriers ont été approuvés pendant l'exercice. Le nombre total dépasse maintenant 2 350 et on prévoit qu'à la fin de l'opération en juin 1990, 3 500 calendriers auront été approuvés.

Archives judiciaires

Le Comité interministériel sur les archives judiciaires a complété ses travaux et procède à la rédaction du rapport final qui sera déposé en mai 1989.

Planification stratégique

Le plan quinquennal 1988-1992 a été utilisé pour l'établissement des objectifs des Archives nationales du Québec pour 1989-1990, en maintenant le focus sur les priorités gouvernementales, ministérielles et institutionnelles.

Schéma directeur de l'informatique et de la bureautique

En 1988-1989, les Archives nationales ont amorcé la révision et le développement de leurs systèmes informatisés à la suite de l'approbation, l'an dernier, du schéma directeur. L'analyse préliminaire qui a été réalisée a mis l'accent sur la définition des nouveaux systèmes à mettre en place, sur les orientations technologiques à privilégier et sur la rentabilité et les impacts de ce projet.

Des efforts sérieux ont été consentis pour permettre le développement de la bureautique et contribuer ainsi à l'augmentation de la productivité.

Service à la clientèle

L'accélération du microfilmage des fonds d'archives et leur diffusion dans le réseau des Archives nationales a permis d'améliorer sensiblement le service à la clientèle. L'accès en libre-service de ces informations a aussi contribué à l'augmentation de la clientèle des Archives nationales: plus du tiers des 7 000 nouveaux chercheurs qui ont utilisé les services des Archives nationales en 1988-1989 peut être attribué à cette plus grande accessibilité des informations.

2.1.3 Aide, conseil et promotion

En 1988-1989, le Ministère a révisé les orientations fondamentales de son projet de politique sur les archives privées, en tenant compte des besoins et des préoccupations des gestionnaires de fonds d'archives privées. Ce projet de politique est en processus d'adoption par le gouvernement. Pour assurer la mise en œuvre des orientations en matière de gestion des archives privées, un programme de subvention sera accessible aux organismes en fonction des ressources disponibles et des besoins du milieu.

2.2 La Bibliothèque nationale du Québec

2.2.1 Loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale

Un projet de loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale du Québec a été déposé le 16 juin 1988. Il a été adopté par l'Assemblée nationale le 3 novembre 1988. La nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er avril 1989, confère un statut corporatif à l'institution et reconduit ses mandats fondamentaux.

2.2.2 Gestion interne

La Bibliothèque nationale du Québec, en collaboration avec les services concernés, a effectué les démarches préliminaires et a procédé à la mise en place des mécanismes nécessaires à l'implantation du statut corporatif: préparation des règlements et des décrets, mise au point d'un système budgétaire et comptable, dispositions d'ordre administratif diverses, etc.

Dans le cadre d'un programme d'échanges avec la Bibliothèque nationale d'Algérie, la Bibliothèque nationale du Québec a accueilli deux stagiaires algériens à l'été et à l'automne 1988. Les stages avaient pour thèmes l'information documentaire, le dépôt légal, la conservation des documents et la microphotographie.

La Bibliothèque nationale a poursuivi son programme d'échanges de publications avec la Bibliothèque nationale de France. Les principaux domaines traités sont les sciences humaines et sociales, la littérature et la bibliothéconomie.

D'autre part, la Bibliothèque nationale a complété la première phase d'un projet qui consiste à verser dans sa banque de données les fiches bibliographiques de l'édition relative au Québec ainsi que l'ensemble de la collection Saint-Sulpice.

Les ressources financières de la Bibliothèque nationale du Québec en 1988-1989 s'établissaient à 5 614 400 $.

2.2.3 Publications, expositions, acquisitions

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Bibliothèque nationale du Québec a publié les documents suivants:

- *Statistiques de l'édition au Québec en 1987*;
- *Microéditions 1986-1988*;
- *Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens*;
- *Catalogue des publications de la Bibliothèque nationale du Québec*;
- *Refus global et ses environs*;
- *Le Théâtre au Québec, 1825-1980*;
- *Cadre de classement des publications gouvernementales*, 5e édition;
- *Cadre de classement des publications gouvernementales*, 1re mise à jour;
- *À Rayons ouverts* (5 numéros).

Elle a également organisé deux nouvelles expositions: « Refus global et ses environs » et « Le Théâtre au Québec 1825-1980 ».

Par ailleurs, l'exposition « Regard sur les collections de la Bibliothèque nationale du Québec » a été présentée à Toronto, à Québec et à Moncton.

La Bibliothèque a acquis 41 ouvrages québécois dotés d'une reliure d'art et qui avaient fait l'objet d'une exposition l'année précédente.

Enfin, la Bibliothèque a acquis ou reçu, entre autres, les fonds suivants: Émile-Coderre, Jean-Filiatrault, Marcel-Godin, Jeanne-Grisé-Allard, Alfred-Laliberté, Madeleine-Ouellette-Michalska, Jean-Royer, Jean-Yves-Soucy. Elle a aussi reçu les fonds des organismes suivants: Association des bibliothécaires de langue française, Librairie Déom (éditeur), Parti-pris (éditeur).

2.3 Le Conservatoire de musique et d'art dramatique

2.3.1 Musique

Le Conservatoire de musique, qui regroupe sept établissements situés dans différentes régions du Québec, dispense un enseignement spécialisé aux élèves désireux de poursuivre une carrière de musicien professionnel. On y donne une formation intensive fondée sur une spécialité musicale à laquelle s'ajoutent des cours de formation musicale générale. La durée des études varie selon la spécialité choisie par l'élève.

Quelque 1 100 élèves étaient inscrits dans le réseau d'établissements du Conservatoire de musique pour l'année scolaire 1988-1989. De ce nombre, 94 se sont présentés aux concours de sortie de la fin de l'année. Le corps professoral comprenait 103 professeurs réguliers et 104 professeurs occasionnels.

Plus de 200 récitals et concerts regroupant élèves et professeurs ont été présentés au cours de l'exercice à travers le réseau. Le printemps 1988 a été marqué par la troisième tournée d'un grand orchestre formé d'étudiants de tout le réseau, grâce à une commandite de Bell Canada.

De plus, les travaux sur l'élaboration d'un régime pédagogique et de programmes d'études en musique se sont poursuivis. Ces travaux effectués par le Comité d'études musicales prévu dans la loi se sont traduits dans un cadre général de régime pédagogique et un projet de programmes d'études soumis à la consultation.

Enfin, il faut souligner que l'année 1988-1989 a marqué une étape importante dans l'histoire des conservatoires de musique du Québec. Le ministère des Affaires culturelles s'était engagé en 1986 dans un processus intense de réflexion et de consultation en vue de mettre à jour la mission du Conservatoire de musique du Québec. C'est ainsi que la mission de cette prestigieuse institution a été redéfinie dans le respect du principe visant à favoriser l'accès à une formation musicale de qualité à tous les niveaux et la complémentarité avec les partenaires du milieu dans un effort constant d'utilisation optimale des ressources collectives.

Ainsi, le Conservatoire de musique se voit confirmer la mission d'assurer une formation professionnelle de qualité en musique; de susciter et de soutenir dans le milieu le développement d'une formation musicale initiale et de culture personnelle de bonne qualité et largement accessible; et enfin, de susciter et de soutenir dans le milieu le développement d'organismes essentiels à la vie musicale.

2.3.2 Art dramatique

Le Conservatoire d'art dramatique offre une formation complète aux personnes qui désirent faire carrière au théâtre. Le programme en jeu théâtral vise à former des comédiens professionnels; celui en scénographie mène aux métiers de décorateur de théâtre et de dessinateur de costumes. L'enseignement collectif et le travail en atelier y prédominent. La durée des études y est de trois ans.

Pour ce qui est de l'art dramatique, 76 élèves sont inscrits dans les deux établissements de Montréal et de Québec pour l'année 1988-1989. Le corps professoral comprend 29 professeurs, dont 14 permanents.

Chaque établissement présente annuellement au public quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie, comprenant à la fois des créations québécoises et des œuvres de répertoire. La journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, rencontres, expositions et lectures appropriées offertes au public intéressé.

2.3.3 Révision des activités du Conservatoire

Le réseau des conservatoires est engagé dans une révision de ses pratiques administratives, tant pédagogiques que générales, marquée notamment par la poursuite de l'implantation d'une infrastructure informatique pour supporter la gestion de ses activités.

2.4 Le Centre de conservation du Québec

Au cours de 1988-1989, le Centre de conservation du Québec a restauré plus de 1 100 objets et œuvres d'art, nécessitant plus de 20 000 heures de travail. Environ le tiers de cette production a été payé par les clients, entre autres le Musée du Québec, la fabrique de Repentigny et le Musée de la civilisation.

La majeure partie des services offerts gratuitement par le Centre de conservation du Québec ont été fournis par les employés permanents. Le Centre de conservation du Québec a toutefois eu recours à des employés occasionnels pour une valeur totale d'environ 70 000 $.

Il est à noter qu'une grande partie de la production du Centre de conservation du Québec a été générée par l'ouverture du Musée de la civilisation en octobre 1988.

2.5 Relations avec les organismes gouvernementaux

En 1988-1989, certains dossiers majeurs ont fait l'objet de décisions gouvernementales et ont nécessité une implication importante de la Direction des relations avec les organismes gouvernementaux. Ces dossiers sont :

- obtention d'un décret permettant à la Place des arts de construire le Musée d'art contemporain, un stationnement de 600 places supplémentaires ainsi qu'un théâtre de 350 places ; également, obtention d'un décret pour compléter les aménagements intérieurs du Musée de la civilisation ;
- mise en application de plusieurs articles de la Loi sur le cinéma ;
- élaboration d'un nouveau projet de règlement sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo ;
- analyse et recommandations suite au rapport du groupe de travail sur les salles de cinéma ;
- suivi des discussions relatives à la mise en place au Québec d'une école de formation en cinéma ;
- participation au processus administratif et législatif visant à conférer à la Bibliothèque nationale du Québec un statut d'organisme autonome.

3. Gestion interne et soutien aux activités du Ministère

En 1988-1989, le secteur de la gestion interne et du soutien aux activités du Ministère a été replacé, au niveau de la structure du Ministère, sous la responsabilité immédiate de la sous-ministre.

On retrouve d'une part dans ce secteur les activités de gestion relevant de la Direction générale de l'administration et d'autre part, les activités de support: la recherche, les relations intergouvernementales, les communications et le secrétariat du Ministère.

3.1 Administration

Gestion des ressources humaines

Le Ministère a réalisé un certain nombre d'études et d'évaluations notamment en rapport avec l'intégration des cadres intermédiaires, l'acquisition d'un statut d'organisme autonome pour la Bibliothèque nationale du Québec, l'état du vieillissement des ressources du Ministère.

Plusieurs activités ont été menées en vue d'assurer la mise en opération des comités de santé et sécurité au sein de toutes les unités administratives du Ministère, conformément à la réglementation. Par ailleurs, l'implantation de programmes de prévention a été réalisée dans les directions régionales.

Le renouvellement de conventions collectives et la détermination des conditions de travail des employées et employés du Ministère et des organismes relevant de l'autorité de la Ministre, et plus particulièrement au niveau du personnel enseignant, ont nécessité l'intervention du Ministère. D'autre part, le Plan d'action visant à permettre la réalisation des objectifs ministériels en rapport avec les clientèles cibles des programmes d'accès à l'égalité a été poursuivi.

En ce qui concerne les emplois professionnels, la proportion de femmes a été accrue à 36,8 %, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport à la situation du Ministère lors de l'établissement du Plan d'action. L'objectif ministériel pour la fin de l'exercice 1989-1990 est de 39,75 %.

Le Ministère a également participé au programme de stage élaboré par l'Office des ressources humaines pour développer l'employabilité des personnes handicapées. Dix-sept projets ont été soumis par le Ministère dans le cadre de ce programme et un seul a été retenu par l'Office des ressources humaines.

Plusieurs activités de sensibilisation et d'expertise technique portant sur l'ensemble des activités de gestion des ressources humaines ont été menées auprès des sociétés d'État relevant du Ministère.

Le Ministère a aussi réalisé une activité visant à manifester sa reconnaissance aux personnes retraitées et aux artisans du Ministère, et a mis en œuvre un programme collectif d'accueil à l'intention des nouveaux employés.

Gestion des ressources matérielles

De nombreux projets ont fait l'objet d'interventions de la part du Ministère. Parmi ceux-ci, se trouvent notamment la poursuite du dossier du regroupement des services de la Bibliothèque nationale du Québec, l'élaboration de deux projets de mémoires pour la relocalisation des Archives nationales du Québec à Montréal et pour la relocalisation du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal, la poursuite des dossiers concernant les travaux aux Conservatoires de musique de Chicoutimi et de Hull et la finalisation des travaux de restauration de l'ancienne « écurie » pour l'aménagement d'une salle de cours au Conservatoire d'art dramatique de Québec.

D'autre part, le Ministère a réalisé l'aménagement à Québec et à Montréal du bureau du ministre délégué à la langue française et du secrétariat y afférant, de même que l'aménagement des locaux de la Commission de reconnaissance au statut de l'artiste à Montréal.

Plusieurs réaménagements partiels ont également été réalisés dans l'édifice Guy-Frégault et aux Archives nationales à Rimouski, Québec et Sept-Îles.

Gestion des ressources financières et des ressources informatiques

Le Ministère a élaboré un Cadre de gestion budgétaire pour 1989-1990. Ce cadre de gestion met à jour l'infrastructure de gestion budgétaire du Ministère, définit les règles budgétaires appropriées en matière de gestion budgétaire et de suivi, détermine le contenu et la périodicité des Rapports d'information de gestion à présenter aux autorités ministérielles et précise les mécanismes qui assurent un contrôle budgétaire par centre de responsabilité. Un nouveau partage de responsabilités est aussi établi pour assurer une meilleure imputabilité des gestionnaires du Ministère.

Le Ministère a procédé, par son Comité directeur de l'informatique et de la bureautique, à l'élaboration du premier Plan annuel de réalisation dans le domaine des technologies de l'information.

Par ailleurs, l'année 1988-1989 a été celle du démarrage de l'architecture des données et des traitements du secteur des milieux culturels, en vue de l'élaboration de son Plan directeur de développement de l'informatique.

À partir de son Schéma directeur de l'informatique et de la bureautique élaboré en 1987, les Archives nationales du Québec ont élaboré une analyse préliminaire qui définit plus précisément les éléments de solution contenus dans le Schéma directeur. Cette analyse préliminaire devra recevoir l'aval du Conseil du trésor au cours de 1989-1990.

3.2 Recherche

Des travaux de recherche et de statistiques ont été réalisés en regard des domaines suivants: les dépenses culturelles ou le financement public et privé, les comportements culturels, la démographie des professionnels, l'économie de la culture, l'économie du patrimoine, les équipements culturels, les industries culturelles, la prospective.

Le Ministère a publié deux numéros du bulletin « Chiffres à l'appui », le premier portant sur les habitudes d'écoute de la musique chez les Québécois et les Québécoises, le second sur l'aide financière que le Ministère consacre au patrimoine immobilier. Quant aux rapports d'étude, ils ont porté, en outre, sur l'aide financière à l'égard du patrimoine immobilier et sur le Fonds d'appui au financement privé.

Le Ministère a collaboré, avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, à la mise sur pied d'un cours sur les organismes culturels. Au cours de l'année, la Direction de la recherche a prêté ses services (méthodologie, traitement, analyse) à l'Association des Salons du livre du Québec pour la réalisation d'une vaste enquête auprès de la clientèle de ses huit salons.

3.3 Relations intergouvernementales

— *Relations internationales*

Sur le plan international, le Ministère a été très actif dans la cogestion des projets de coopération culturelle, dans le cadre des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre, la République socialiste fédérative soviétique de Russie, la Communauté de Madrid, et dans le cadre des programmes de coopération culturelle avec l'Algérie, le Maroc, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire; plus d'une centaine de projets ont été réalisés dans de multiples secteurs culturels, en collaboration avec le ministère des Affaires internationales.

Le Ministère a collaboré intensément à la participation d'artistes ou d'organismes québécois à de nombreuses manifestations culturelles internationales (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement à travers le monde. Parmi les artistes ou ensembles qui ont connu un succès remarquable, mentionnons le Cirque du Soleil, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'ensemble I Musici aux États-Unis, la compagnie de danse La La La Human Steps en Europe, la compagnie de théâtre pour enfants le Carrousel en Amérique latine, la *Trilogie des Dragons* du théâtre Repère à New York et en Europe et enfin, la production québécoise *Vis ta vinaigrette* et la coproduction franco-québécoise *Starmania* à Paris.

Par ailleurs, les professionnels de l'édition québécoise ont été représentés aux salons du livre de Paris, Bruxelles, Bologne, Genève, Casablanca et Dakar.

Près d'une quinzaine d'événements culturels internationaux (festivals, congrès, colloques, etc.) se tenant au Québec et impliquant la participation du ministère des Affaires internationales ont reçu le soutien du Ministère.

Les négociations amorcées avec la France en 1987 sur la question du doublage des films ont entraîné un premier gain, soit le libre accès en France pour les films de nationalité canadienne doublés au Québec; les négociations se poursuivent pour les films des pays tiers doublés au Québec.

Une première entente de coopération culturelle a été signée par la ministre des Affaires culturelles avec son homologue ministre des Biens et Sites culturels d'Italie, qui permettra notamment l'accueil par le Musée du Québec d'une exposition majeure d'art italien de la Renaissance en 1992, une première au Québec.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles a assuré une participation active au sein du réseau « Culture » de la francophonie pour la mise en œuvre des décisions du Sommet de Québec et la préparation de propositions pour le Sommet de Dakar de mai 1989; les industries du livre, de l'audiovisuel et de la chanson sont principalement visées par cet événement.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion présentée par la ministre des Affaires culturelles proposant l'adhésion du Québec aux objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel de l'UNESCO. Des manifestations internationales

seront soutenues dans ce cadre par le Québec au cours des prochaines années.

Enfin, le ministère des Affaires culturelles a accueilli plusieurs délégations culturelles étrangères de haut niveau, en provenance notamment de la France, de la Belgique, de l'Amérique latine, du Mexique, de l'Italie, de l'Autriche, de l'URSS et de la Côte d'Ivoire.

— *Relations fédérales-provinciales*

Le Québec a accueilli en octobre 1988 la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables de la Culture et des Ressources historiques du Canada. Des mesures ont été arrêtées dans divers domaines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, les travaux d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal ont été amorcés. Le coût du projet est de quelque 64 000 000 $, dont 25 000 000 $ proviennent du ministère des Affaires culturelles. De plus, ce dernier versera une somme de 1 574 000 $, équivalente à celle du ministère des Communications du Canada, à Panavision (Canada) limitée, pour permettre d'implanter un centre de production cinématographique de calibre international à Montréal.

— *Relations interprovinciales*

En collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Au delà de 80 projets ont ainsi pu être réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

3.4 Communications

Dans le cadre de son mandat, le Ministère a pris charge de l'organisation et de la réalisation de diverses activités liées à l'information et aux relations publiques, à la publicité et à la promotion. Divers événements spéciaux ont été menés à terme dont l'opération « Bilan — action — avenir », les « Prix du Québec », la troisième tournée de l'orchestre des Conservatoires de musique du Québec, la promotion des activités pédagogiques des élèves du Conservatoire et diverses inaugurations liées à la mise en valeur de lieux historiques, propriétés du Ministère. La cinquième édition du guide d'activités culturelles estivales *Divertissements culturels*, de même que la publication de divers répertoires, guides, programmes d'aide et dépliants, tant pour le Ministère que pour les organismes relevant de sa compétence, font également partie de ses réalisations. Des séances d'information ont également été réalisées au bénéfice des clientèles artistiques des communautés culturelles.

Le Ministère a conçu et réalisé divers instruments d'information, notamment ceux portant sur l'entrée en vigueur de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, la loi 78 et l'*Aide aux jeunes artistes et créateurs de la relève.*

La Direction des communications du Ministère édite également le journal interne destiné à l'ensemble du personnel du Ministère et des institutions qui en dépendent.

Le Ministère a également adopté au cours de l'exercice, une politique administrative concernant la signature des imprimés administratifs et des publications ministérielles. Cette politique vise d'une part à assurer la visibilité des actions posées par le Ministère et d'autre part, la cohérence de la signature ministérielle dans toutes les situations et circonstances où elle est requise.

3.5 Secrétariat du Ministère

La fonction de secrétaire du Ministère a été élargie au cours de l'exercice 1988-1989. Ainsi, le Ministère a pu mettre en place certains mécanismes et processus propres à faciliter la gestion des documents en circulation au niveau du Bureau des sous-ministres. À cet égard, un système informatisé de gestion des documents en circulation a été élaboré et opérationnalisé.

D'autre part, le Secrétariat du Ministère assume la représentation des objectifs gouvernementaux et ministériels en regard du dossier de la condition féminine. Il assume la consolidation de l'engagement du Ministère dans le dossier du 50e anniversaire du droit de vote des femmes qui sera célébré au cours de l'exercice 1989-1990, et l'opérationnalisation du plan d'action du Ministère en matière de condition féminine.

De plus, la Secrétaire du Ministère est l'interlocutrice désignée en regard du dossier de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Plus d'une douzaine de demandes écrites ont été traitées au cours de l'exercice.

3.6 Disposition relative à l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a poursuivi l'application des mesures relatives à la protection des non-fumeurs. Les salles de réunion fermées ont été ajoutées à la liste des lieux désignés conformément à l'article 8 de la loi.

Aucun billet d'infraction n'a cependant dû être émis.

D'autre part, la rédaction d'un projet de politique administrative ministérielle a été entreprise en consultation avec l'ensemble des gestionnaires et devrait être soumis aux autorités du Ministère au début du prochain exercice. La liste des inspecteurs désignés en conformité avec la loi sera également révisée pour tenir compte des mouvements de personnel.

Annexes

Annexe 1
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation

— Programmes centraux

Médailles des Prix du Québec

Gérard Bélanger
Claudette Hardy Pilon
Armand Brochard

Prix du Québec

Prix Denise-Pelletier

Gilles Potvin
Henri Barras
Gisèle Schmidt

Prix Athanase-David

Pierre Lavoie
Jacques Brault
Paul-André Bourque
Yolande Villemaire

Prix Albert-Tessier

Michel Larouche
Josée Beaudet
Werner Mold
Claude Beauregard

Prix Paul-Émile Borduas

Fernande St-Martin
Charles Deaudelin
Claude Gosselin

Bourses du Québec (longue durée)

Métiers d'art

Rosie Godbout
Kinya Ishikana
Armand Brochard

Musique

Ulric Breton
Jacques Langevin
Denis Goujeon

Littérature

André Ricard
P. André Bourque
Louky Bersianik

Arts visuels

Guido Molinari
Jocelyne Alloucheri
Roland Poulin
Raymonde April

Théâtre — danse — multidisciplinaire

Gilles Arteau
Marie-Hélène Falcon
Daniel Léveillé

Cinéma (soutien à la pratique artistique)

Pierre Hébert
Suzanne Guy
Micheline Lanctôt

Studios du Québec à Paris et à New York

Jean-Pierre Pinson
Luc Tremblay
Gilles Pellerin
Paule Baillargeon
Johanne Brouillet
Lorraine Bénic

Recherches et innovation

Dominique Blain
Alain Fournier
Monique Beauregard
Nil Parent
Luc Chartrand
Co. Hoedenan

Bourses du Québec (courte durée)

Arts de la scène, littérature

Lyse Georges
France Théorêt
Daniel Léveillé
Michel-Georges Brégent
Michelle Allen

Arts visuels, métiers d'art, cinéma

Danielle April
Pierre Granche
Pierre Hébert
Rosie Godbout

Autres programmes

Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire

Arts visuels

Louise Turmel
André Morneau
André Théberge

Arts de la scène

François Bernier
André Lachance
Suzanne Bilodeau

Stage de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger

Jean-Louis Bouchard
Régine Mainberger
Pierre Osterrath
Céline Guimont
Andrée Nolet

Musées

Laurier Lacroix
Céline De Guise
Monique Nadeau-Saumier

Centres d'exposition

Louise Déry
Michel Forest
Réal Lussier

Expositions dans les galeries d'art

Claire Gravel
Luc Monette
Alayn Ouellet

Secteur de la musique

Aide à la production aux organismes en musique

Yolande Catrice
Madeleine Panaccio
Gilles Potvin
Pierre Jasmin

Aide au développement en musique

Claude Pichette
Louise Samson
Wayne Riddell
Agnès Grossman

Aide à l'édition musicale 1988-1989

Barbara Todd-Simard
Michel Ducharme
François Bernier

Secteur du théâtre

Théâtre Intermédiaire

Patricia Nolin
Marie-Hélène Falcon
Lynda Gaboriau
Rychard Thériault
Michel Noël

Théâtre Enfance-Jeunesse

Gilbert Lepage
Lorraine Hébert
Michael Springate
Carole Chatel
Claude Pichette

Secteur de la danse

André Séguin
Diane Carrière
Vincent Warren
Gilles Morel

Secteurs des arts multidisciplinaires

Mike Roy
Daniel Léveillée
José Descombes
Claude Pichette

Circulation de spectacles au Québec

Christina Coleman
Jan-Rok Achard
Gaston Rochon
Marcelle Di Terliggi
Céline Marcotte
Martine Haug

Diffusion hors Québec

Alice Ronford
Francine d'Entremont
Carol Bergeron
Vincent Warren
Jean Beauchesne
Jacques Cossette
Rémi Boucher
Iro Tembeck
Yves Neveu
Jacques Labrecque

Événéments majeurs

Gilles Potvin
Madeleine Panaccio
Pierre Jasmin
Lyse Georges (appréciateur)

Bourse de ressourcement

Paule Baillargeon
Lorrain Bénic
Johanne Brouillet
Gilles Pellerin
Jean-Pierre Pinson
Luc Tremblay

Théâtre, danse et multidisciplinaire

Marie-Hélène Falcon
Gilles Arteau
Daniel Léveillé

Vidéo

Claude Grenier
Helen Doyle
Christine Ross

Aide aux périodiques culturels

Yvan Boulerice
Marie-Josée Des Rivières
Ariane Emond
Denis Pelletier
Bernard Poizier

Promotion — Produits québécois d'édition spécialisée

Christiane Duchesne
Jean-Claude Leblond
Denis Lebrun

Aide à la promotion — marché québécois de l'édition

Pierre Martin
Gérard Pourcel
Louise Spickler

Promotion des auteurs de la relève et de leurs ouvrages

Pierre Martin
Gérard Pourcel
Louise Spickler

Production et promotion de disques pour le classique et le jazz

Jacques Langevin (appréciateur)

Production et promotion de disques au Québec

Ulric Breton
Renée Charest
Luc Martel

Promotion de disques hors Québec et production de videoclips

Pierre Marchand
Luc Martel
Marie-Christine Trottier

Promotion de spectacles au Québec et hors Québec

Marcel Dallaire
Luc Martel
Claude Mongrain

Prix Wallonie-Bruxelles du disque

Jacques Cossette
Luc Martel
Claudine Monfette

Artistes et créateurs de la relève du secteur de l'industrie du disque et du spectacle

Production de disque

Renée Charest
Diane Guérin
Luc Martel

Production de videoclips

Francine Allaire
Pierre Marchand
Claudine Monfette

Préproduction de spectacles

Lyse-Diane Laflamme
Jean-Marie Messier
Raymond Morin

Production de disques classiques et jazz

Jacques Langevin (appréciateur)

Politique d'intégration des arts à l'architecture

Gilles Daigneault
Denis Charland
Francine Larivée
Monique Régimbald-Zeiber
Lucienne Cornet
Louise Mercier
Francine Paul

— Programmes régionaux

Direction générale des régions

Aide complémentaire aux artistes de la relève

— soutien aux organismes en théâtre

Michèle Dion
Eudore Belzile
Gilbert Lepage

— soutien aux organismes en arts visuels

Johanne Brouillet
Marie Delagrave
Michel Gaboury

— soutien aux organismes en danse

André Laprise
Diane Carrière
Louise Pelland

— aide aux artistes professionnels

Michèle Langlois
Jacques Matte
Luce Roy
Hélène Doyle
Christine Ross
Claude Grenier

Région 01A — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Région 01B — Bas-Saint-Laurent

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Michel Lagacé
Jean-Luc Turbide
Hélène Chassé
Solange Arsenault
Michel Fréchette
Anita Petitclerc

volet III — accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Marie-Chrystine Landry
Michelle Naud

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Louis Belzile
Ann Cléments
Pierre Rousseau
Claire Courtois

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Marie-Chrystine Landry
Michelle Naud
Yves Gonthier

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Louise Nadeau
Louis Belzile
Claudel Gagnon
Francine Dubois
Ginette Lepage

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Paul Larocque
Paul Bisaillon
Louise Cousin

Région 02 — Saguenay — Lac Saint-Jean

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Agnès Tremblay
Lise Bonenfant
Denis Lavoie
Paul Lussier
Daniel Dutil
Renaud Thériault

volet III — accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Denis Langlois
Daniel Dutil

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Pierrette B. Genest
Daniel Jean
Réal Simard
Lison Rhéaume

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Clémence Bergeron
Roger Sarrasin
Huguette Lalancette

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Dominique Violette
Renaud Thériault
Marcel Guérin

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Mme Camille Deschênes
Roland Bélanger
Jean Martin

Région 03A — Québec

Région 03B — Chaudière-Appalaches

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Jean-Louis Bouchard
Lise Karel
Denis Lelièvre
Nicole Malenfant
André Ricard
Pierre Morency
Stella Goulet
Pierre Guillemette
Renée Morisset
Pierre Lessard
Gilles Auger
Danielle Filion
Elène Gamache
Jean Lantier
Gilles Ouellet
Claire Gignac
Brigitte Ostiguy
Jocelyn Gasse
Laurent Breton
Gabriel Hamel
Marc Chabot

volet III — accès aux ressources techniques

André Bécot
Jean-Louis Bouchard
Francine Courchesne

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

— aide aux organismes en théâtre

Jack Robitaille
Gilles Lachance
André Morency
Myriam Blais

— aide aux organismes multidisciplinaires

Bernard Gilbert
José Descombes
Daniel Léveillé
Claude Pichette
Mike Roy
Jean-Claude St-Hilaire

— aide aux organismes en musique

Bernard Gilbert
Gaston Rochon
Pierrre Genest
Jacqueline Boily
Evelin Auger

— aide aux organismes de diffusion

Sylvain Gagné
Pierre Mino
Réjean Carbonneau

— aide aux organismes en danse

Louise-Andrée Bourque
Monique Hubert
Sylvain Gagné
Sylvie Fontaine

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Marie Carani
Michel Labbé
Lucie Lefebvre

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Sylvain Gagné
Constance Grégoire
Lucie Lefebvre

Région 04 — Mauricie — Bois-Francs

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Louise Blouin
Pol Danheux
Pierre-Simon Doyon
Jacques Larocque
Raymond Pagé
Jean Paquin
Jean Sauvageau
Jocelyn Felx
Hélène Leclair

volet III — accès aux ressources techniques

Maurice Savoie
Pierre Landry

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

— aide aux organismes en théâtre

Michelle Dion
Anne Dansereau
Denis Grenier

— aide aux organismes en musique

Dorvalino de Milo
Denis Grenier
Luc Germain

— aide aux organismes en danse

Vincent Warren
Diane Carrière
Gilles Morel
André Séguin

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Pierre-Simon Doyon
André Dupont
André Joyal

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Pierre L'Héreault
Pierre Babin
Normand Ferrier Le Clerc
François La Haye

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Jean Roy
Denise Béchard
Marielle Langlois

Région 05 — Estrie

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Lise Garant
Hélène Larivée
Joseph Bonenfant
Chantal Dupont
Jovette Marchessault
Marc Larochelle
Yvon Proulx
André Marquis
Reno Fortin
Robert Giroux

volet III — accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Guy Boutin
Pierre F. Brault
Larry O'Malley
Jean Allard
Pierre Béliveau
Pierre Javaux

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

— aide aux organismes en théâtre

Angèle Séguin
Hélène Larivée
Robert Gagné
Anne Dansereau
Alice Ronfard
Gilbert Dupuis

— aide aux organismes en musique

Angèle Séguin
Hélène Larivée
Robert Gagné
Jacques Langevin
Jacques Custeau
Roger Desbiens

— aide aux organismes multidisciplinaires

Angèle Séguin
Hélène Larivée
Robert Gagné

— aide aux organismes en danse

Angèle Séguin
Hélène Larivée
Robert Gagné
Louise Beaulieu
Nicole Dufresne
Daniel Soulières

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Danielle Potvin
Tiziana Tabbia-Plomteux
Jacqueline Lagüe

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Chantale Ouellet
Mario Desmarais
Claude Métras

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Jacinthe Roy
Marielle Laforce
Robert Lemire

Région 06 — Montréal

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Communauté urbaine de Montréal

Aline Gélinas
Yves Jobin
Robert Lalonde
Katherine Mousseau
Ghyslaine Lafrenière
Michel Lamothe
Serge Lemoyne
Andrée Pagé
Maurice Savoie
Nicole Houde
Geneviève Letarte
Michel Lessard
Ginette Anfousse
Denis Brassard
Serge Locat
Jean-Guy Moreau
Solange Lévesque
Ginette Bellevance
Anne Lauber
Gerry Boulet
Micheline Lantôt
Suzanne Guy
Louis-Jacques Suzor
Pierre Hébert
Monique Beauregard
Ariane Carle

Laurentides

Ginette Anfousse
Denis Brassard
Serge Locat
Andrée Pagé
Maurice Savoie

Montérégie

Ginette Anfousse
Denis Brassard
Serge Locat
Andrée Pagé
Maurice Savoie

Lanaudière

Ginette Anfousse
Denis Brassard
Serge Locat
Andrée Pagé
Maurice Savoie
Pierre Méko-Lefort

Laval

Ginette Anfousse
Denis Brassard
Serge Locat
Andrée Pagé
Maurice Savoie

Échange Bâle-Montréal

Ginette Déziel
Luce Dupuis
Gilles Boisvert
Alexander Birchler

volet III — accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Communauté urbaine de Montréal

Marcel Braitstein
Bob Bigelow
Jean-Guy Alarie
Dominique Thivierge
Céline Guimont
Claire Beaulieu
Yves Gaucher
Pierre Buzzell
Claude Saint-Cyr

Laurentides

Céline Guimont
Gaétan Hébert
Claire Beaulieu
Claude Saint-Cyr

Montérégie

Jacques Corriveau
Bob Bigelow
Yves Gaucher
Claire Beaulieu

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

— aide aux organismes en musique

Laurentides — Montérégie — Lanaudière

Gaston Rochon
Louise Ostiguy
Céline Marcotte

Laval

Gaston Rochon
Normand Canac-Marquis
Dolorès Pleau
Céline Marcotte

— aide aux organismes en théâtre

Laurentides — Montérégie — Lanaudière

Normand Canac-Marquis
Anne Caron
Céline Marcotte

Laval

Gaston Rochon
Normand Canac-Marquis
Dolorès Pleau
Céline Marcotte

— aide aux organismes en diffusion

Laurentides — Montérégie — Lanaudière

Gaston Rochon
François Arcand
Céline Marcotte

— aide aux organismes en danse

Montérégie

Ludmilla Chiriaeff

Laval

Gaston Rochon
Normand Canac-Marquis
Dolorès Pleau
Céline Marcotte

— aide aux organismes multidisciplinaires

Laurentides — Montérégie

Normand Canac-Marquis
Anne Caron
Céline Marcotte

Laval

Gaston Rochon
Normand Canac-Marquis
Dolorès Pleau
Céline Marcotte

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Communauté urbaine de Montréal

Francine Périnet
Chantal Pontbriand
Christiane Miclot
Michel Gaboury

Laurentides

Francine Laroche
Louisette Gauthier-Mitchell
Florent Allard

Montérégie

Manon Blanchette
Danielle Potvin
Francine Paul
Michel Tétreault

Lanaudière

Antoine Blanchette
Louisette Gauthier-Mitchell
Michel Perron

Laval

André Gauveau
Madeleine Dubeau
Guy Simoneau

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Communauté urbaine de Montréal

Louise Fugère
Pierre Brodeur
Germain Lefebvre

Laurentides

Jean-Roch Achard
Danielle Boudreau

Montérégie

Claudette Lévesque
André Courchesne

Lanaudière

Diane Allard
Christian Cantin
Claude Lambert

Région 07 — Outaouais

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Diane Génier
Mireille Lavoie
Sylvie Desrosiers
Marc Pelletier
Rose-Marie Goulet
Jean-Emmanuel Allard
Hélène Binette
Claire Faubert
Peter Gould
Carla Whiteside
Raymond Warren
Bernard Rousseau
Jean Barbeau
Marie Bissonnette

volet III — accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Gisèle Willermet
Diane Génier
Georges Goulet

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

François Arcand
Denis Blais
André Courchesne
Jacques Gauthier
Cécyle Tremblay
Ethelle Côté

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Marion Bordier
Louise Mercier
Marc Audette

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Claudine Brunet
Paul-André David
François Mathieu

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Chad Gaffield
Marc de Caraffe
Paul-André David

Région 08 — Abitibi-Témiscamingue

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Marianne Trudel
Dominique Ayotte
Suzanne Lemay
Patrick La Ferté
Bernard St-Pierre
Jolyne Lalonde
Chantal Lemay
Michèle Bédard
Benoît Harvey

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

— aide aux organismes en théâtre

Claude Lacasse
Dominique Ayotte
Elizabeth Larouche

— aide aux organismes en danse, diffusion et musique

Marjolaine Leblanc
Hélène Poirier
Mario Munger
Guy Parent

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Réal Roy
Michel Desfossés
Réjean Gauthier

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Michel Desfossés
Réal Roy
Réjean Gauthier

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Maurice Asselin
Réjean Gauthier

Région 09 — Côte-Nord

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Louise Chapados
Lise Couturier
Gérald Poirier
Roger Viens
Pierre Lescaut
Denise Arsenault
Jean Raboin

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Micheline Banville
Denis Leblond
Jean Pelletier

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Gaston St-Hilaire
Roger Moranville
Myriam Bélanger
Michel Legault

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Gaby Villeneuve
Dany Jomphe
Madeleine Arsenault

Région 10 — Nouveau-Québec et service aux autochtones

Aide aux artistes professionnels

volet I — soutien à la pratique artistique
volet II — perfectionnement

Yves Michaud
Maurice Achard
Serge Bédikian
Pierre-Léon Tétreault
Claire Gagnon
Arantza Comas

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Arantza Comas
Claire Gagnon
Serge Bédikian
Yves Michaud
Pierre-Léon Tétreault
Maurice Achard

Promotion et diffusion des arts visuels au Québec et à l'étranger

Mireille Sioui
Claude Picard
Yves Sioui-Durand

Aide financière aux équipements culturels (comité aviseur)

Maurice Achard
Claire Gagnon
Pierre-Léon Tétreault
Arantza Comas
Serge Bédikian
Yves Michaud

Aide aux organismes en matière de patrimoine — projets de portée régionale

Ida Williams
Arantza Comas
Serge Bédikian

Annexe 2
Liste des lois et règlements administrés par le ministère des Affaires culturelles (au 31 mars 1989)

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)	**Règlement** sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (D. 1894-85, 44 G.O. 2, 5898)	Archives nationales
Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., c. A-27)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2)	**Règlement** sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 1) **Règlement** sur le dépôt légal (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 2)	Bibliothèque nationale
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (1988, c. 42) (en vigueur 1er avril 1989)		
Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)	**Règlement** sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 1) **Règlement** sur la recherche archéologique (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 2 et D. 1986-87, 2 G.O. 2, 39) **Règlement** sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 3) **Règlement** sur le registre des biens culturels reconnus et classés (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 4) **Règlement** de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (D. 1506-83, 37 G.O. 2, 3843)	Direction générale du patrimoine
Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1) (incluant S.R.Q., 1964, c. 55 et L.R.Q., c. C-18)	**Règlement** sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (D.228-85, 10 G.O. 2, 1409) **Règlement** sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (D. 2518-83, 1 G.O. 2, 18 et D.1920-88, 1 G.O. 2, 10) **Règlement** sur les frais d'examen et les droits exigibles en vertu de la Loi sur le cinéma (D. 1895-87, 2 G.O. 2, 17) **Règlement** sur le classement, le visa et la publicité d'un film (D. 1896-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public (D. 1897-87, 2 G.O. 2, 21) **Règlement** sur le dépôt des ententes de matériel vidéo, l'attestation de ce dépôt et les droits exigibles (D. 1898-87, 2 G.O. 2, 25) **Règlement** sur le rapport financier d'un distributeur (D. 1899-87, 2 G.O. 2, 27) **Règlement** sur les normes techniques (D. 1900-87, 2 G.O. 2, 28) **Règle** de preuve et de procédure de la Régie du cinéma (D.1169-88, 35 G.O. 2, 4651)	

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur l'aménagement et l'exploitation des ciné-parcs (R.R.Q., 1981, CIN., r. 1 et D.1124-87, 35 G.O. 2, 5291) **Règlement** sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (D.518-85, 17 G.O. 2, 2119) **Règlement** sur les conflits d'intérêt à l'Institut québécois du cinéma (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 1) **Règlement** sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet Institut (R.R.Q., 1981, chapitre C-18, r. 2) **Règlement** concernant le Règlement numéro 2 sur le siège social de l'Institut québécois du cinéma (A.C. 3137-78, 51 G.O. 2, 6161) **Règlement** sur le remboursement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma (D.2672-83, 3 G.O. 2, 99 et D.1495-84, 30 G.O. 2, 3548) **Règlement** du Bureau de surveillance du cinéma (R.R.Q., 1981, CIN., R. 2)	
Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)	**Arrêté ministériel** sur les concours pour les prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (A.M. 1986, 16 G.O. 2, 973)	
Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)		Conservatoire de musique et d'art dramatique
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)	**Règlement** sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 1 et D.636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D.2556-85, 1, G.O. 2, 7 et D.1846-88, 53 G.O. 2, 6052) **Règlement** sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 2 et D.636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153 et D.2556-85, 1, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des éditeurs au Québec (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 3 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'agrément des libraires (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 4 et D.636-84, 15 G.O.2, 1543 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 5)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., C. I-13.2)	**Règlements** généraux (1985, 44 G.O. 2, 5918) **Règlements** du fonds de dotation (1987, 1 G.O. 2, 33)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20) (modifiée par 1988, c. 15)	**Règlement** de l'Académie de musique du Québec sur le concours du Prix d'Europe (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 1) **Règlement** sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Affaires culturelles (D. 973-88, 29 G.O. 2, 3622) **Règlement** sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 3 et D-170-85, 8 G.O. 2, 1293)	

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 4)	
Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)	**Règlement** sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (D.507-86, 20 G.O. 2, 1295) **Règlement** d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 508-86, 20 G.O. 2, 1303) **Règlement spécial** d'emprunt du Musée des beaux-arts de Montréal (D.994-87, 28 G.O. 2, 3761)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)	**Règlement** sur la régie interne du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1707-86, 52 G.O. 2, 4694) **Règlement** sur les comités du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1708-86, 51 G.O. 2, 4639) **Règlement** sur les membres sans droit de vote du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 2089-85, 48 G.O. 2, 6219) **Règlement** de régie interne du Musée de la Civilisation (D. 701-85, 21 G.O. 2, 2547) **Règlement** de régie interne du Musée du Québec (D. 654-85, 18 G.O. 2, 2255) **Règlement** sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (D. 366-87, 15 G.O. 2, 1847)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., c. S-10.01)	**Règlements** sur les emprunts de la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, c. S-18.3, r. 3) **Règlement** sur l'octroi de prêts à un taux d'intérêt plus bas que le taux du marché par la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, c. S-18.3, r. 4) **Règlement** sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (D. 1845-85, 44 G.O. 2, 5930) **Règlement** déterminant un secteur d'intervention de la Société de développement des industries de la culture et des communications (D. 49-87, 6 G.O. 2, 1167)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-12.1)	**Règlement** de régie interne de la Société de la Place des arts de Montréal (D. 967-86, 32 G.O. 2, 3273)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)	**Règlement** sur les employés de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 1) **Règlement** de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 2)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (1987, c. 72)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (1988, c. 69) (non en vigueur)		Direction générale des arts et des lettres

Annexe 3
Liste des organismes gouvernementaux — Conseils d'administration

Commission des biens culturels

Cyril Simard, président
Michel Bégin
Louise Brunelle-Lavoie
Alexandra Champalimaud
David Denton
Pierre Dumas
Yvan Gauthier
Paule D. Houle
Jean Lavoie
Stefan Liszkowski
Guy E. René
Jean-Yves Rousseau

Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Denis Hardy, président
Nicole Picard, vice-présidente
Francine Côté

Institut québécois de recherche sur la culture

Fernand Dumont, président-directeur général
Yvan Bordeleau
Renée Brien-Dandurand
Madeleine Ferron
Claude Gendreau
Fernand Harvey
Guy Laperrière
Lisette Morin
Patrick O'Hara

Institut québécois du cinéma

André Link, président
Paule Baillargeon
Pierre Blondin
Roger Frappier
Jean-Daniel Lafond
Sylvie Lalande
Hélène Lauzon
André Paquet
Jacques Patry
Louise Pelletier
Sylvie Sauriol

Musée d'art contemporain

Raymond Cyr, président
Sam Abramowitch
Manon Forget
Claude Hinton
Claudette Hould
Marissa Muss
Paul Noiseux
Monique Parent-Dufour
Robert Turgeon

Musée de la civilisation

Roger Décary, président
Gilles Boulet
Francine Brousseau
Owen Carter
Jacques Godin
Monique Nadeau-Saumier
Paul Naud
Jean-Louis Sasseville
Raymond Sirois

Musée du Québec

Jean-Marie Roy, président
André Barnard
Monique Choquette Habel
Laurent Hamel
Gilles Douville
Jean-Pierre Hillinger
Madeleine Gobeil-Trudeau
Loïc Bernard
Pierrette Marois

Société de la Place des arts de Montréal

Danièle Touchette-Robitaille, présidente
Louis Bernard
Claude Des Rosiers
Allan B. Gold
Jean-Claude Keromnes
Louise Lemieux-Bérubé
Jean Morissette
Barbara Seal
Salvatore Sciascia

Société du Grand théâtre de Québec

Louis Vézina, président
Henri A. Dutil
Louise Jean
Séverin Lachapelle
Diane Lapierre
Francine Létourneau-Gignac
Constance De Lottinville
Doria Tremblay
Claude Vadeboncœur

Société générale des industries culturelles (SOGIC)

Charles Denis, président
Robert Brisebois, vice-président
Huguette Lallouz, vice-présidente
Sylvie Desrosiers
Huguette Gauthier
Robert Daudelin
Pierre Desjardins
Albert Jessop
Richard Leferrière
Robert Pilon
Pierre Goyette

Régie du cinéma

Claude Benjamin, président
Louise Limoges
Jean C. Beaubien

Annexe 4
Liste des adresses du Ministère

Directions régionales

Direction de l'Est-du-Québec
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Direction du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Direction de Québec
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction de la Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 2e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Direction de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, 3e étage
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Direction de Montréal
454, Place Jacques-Cartier, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6N5

Direction de la Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau 500
Baie-Comeau — Secteur Mingan
(Québec)
G5C 1C5

Direction du Nouveau-Québec et services aux autochtones
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Archives nationales du Québec

Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Québec
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Montréal
Archives nationales
1945, rue Mullins
Montréal (Québec)
H3K 1N9

Direction des autres régions
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire, 3e étage
Pavillon Casault
Québec (Québec)
G1V 4N1

Centre d'archives de l'Est-du-Québec
337, rue Moreault, sous-sol
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Centre d'archives du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est
Local C-103, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Centre d'archives régional Mauricie — Bois-Francs
225, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, rez-de-chaussée
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 4C2

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P3

Centre d'archives de la Côte-Nord
649, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec)
G4R 1X8

Conservatoire de musique et d'art dramatique

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec)
G5L 4E2

Conservatoire de musique de Chicoutimi
520, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1Z5

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G1

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec)
G1R 4A6

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Case postale 1146
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K8

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire de musique de Hull
430, boul. Alexandre-Taché
Case postale 1210
Hull (Québec)
J9A 1M7

Conservatoire de musique de Val d'Or
1220, 7e Rue
Val d'Or (Québec)
J9P 3R7

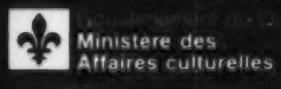
Ministere des
Affaires culturelles

9 782551 085194
Imprimé au Québec (Canada)